

# RISQUER L'IMPOSSIBLE

20  
23

RAPPORT ANNUEL



---

# LE SOMMAIRE

---

Édito croisé .....	4
Les faits marquants .....	6
Mobilisés pour défendre les libertés et droits fondamentaux .....	12
Acteurs et citoyens au cœur de la société .....	22
(R)évolution .....	36
Les partenaires .....	48
Rapport financier .....	51
L'association APF France handicap en bref .....	64
90 ans à risquer l'impossible .....	70

# ÉDITO CROISÉ

**Pascale Ribes**  
présidente  
d'APF France handicap



L'année 2023 a été historique pour notre association, marquée par la célébration de nos 90 ans et l'adoption d'un nouveau projet associatif en juin. 90 ans\*, l'occasion de se replonger dans notre histoire et de se pencher sur le chemin parcouru. Créée par quatre jeunes en situation de handicap, révoltés par l'exclusion dont ils étaient victimes, notre association n'a eu de cesse d'oser et d'innover pour faire bouger les lignes ; de s'engager pour défendre les droits des personnes ; de se réinventer pour répondre au plus près des besoins, en définitive, de risquer l'impossible.

C'est fort de cette histoire partagée que nous avons élaboré et adopté notre nouveau projet associatif « Droit devant, droits d'avenir - Soyons le changement ! », boussole commune de l'association pour les cinq années à venir. Co-construit avec tous les acteurs de l'association, il a pour cap un nouveau modèle de société inclusif et respectueux des droits humains. Ce projet associatif repose sur trois ambitions fortes : défendre et mettre en œuvre les libertés et les droits fondamentaux, agir pour une société juste, solidaire et durable et réinventer APF France handicap. Sous-titré « Soyons le changement ! », il invite chacun à se mettre dès à présent en action vers un même cap qui conjugue la mise en œuvre effective des libertés et droits fondamentaux des individus avec la contribution de notre collectif aux évolutions

sociétales. D'évolutions sociétales et de transitions, il en a été question lors du 43<sup>e</sup> congrès de notre association. Durant trois jours, nous nous sommes interrogés sur les transitions en cours dans notre société, qu'elles soient inclusives, sociales, économiques, écologiques, numériques ou encore démocratiques, et la façon dont APF France handicap peut y contribuer. Pour la première fois de notre histoire, nous avons créé, au sein du congrès, un tiers-lieu éphémère pour vivre ces transitions et passer à l'action.

Durant cette année anniversaire, notre association s'est mobilisée sur tous les fronts pour défendre les droits et libertés des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Avec nos partenaires associatifs, nous avons lancé une campagne #PasSiDouceFrance pour dénoncer la violation des droits humains des personnes en situation de handicap et de leurs familles et informer largement de la condamnation de la France par l'Europe. À cette même période, nous étions également dans la rue, pour dénoncer l'inaccessibilité avec notre campagne nationale #AuPiedDuMur et à l'Élysée pour porter nos revendications lors de la Conférence nationale du handicap. En juin, nous avons publié notre manifeste pour une refondation de la politique du handicap, exhortant le Gouvernement à changer de paradigme, pour sortir d'une vision paternaliste et médicale

\* Voir p. 70, le cahier dédié aux 90 ans de l'association.



**Serge Widawski**  
 directeur général  
 d'APF France handicap

du handicap et adopter enfin une approche fondée sur les droits humains. À l'automne, nous avons déposé une saisine auprès de la Défenseure des droits pour mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance généralisée à personnes en danger, faute d'aides humaines. Enfin, depuis plusieurs mois, nous nous battons pour obtenir la garantie du remboursement intégral, et sans reste à charge, de tous les modèles de fauteuils roulants. Notre détermination sur ce sujet est intacte et nous poursuivons notre interpellation des pouvoirs publics pour obtenir gain de cause.

L'année 2023 a aussi été l'occasion pour notre association de réaffirmer son identité. « Imaginer et construire la société inclusiverselle », telle est la raison d'être d'APF France handicap. « Inclusiversel » étant la contraction des mots « inclusive » (caractérisant une société qui s'adapte à tous) et « universelle » (une société qui prend en compte la place et le rôle de chacun). Atteindre cet objectif passe aussi par la réinvention de notre association car nous devons incarner le changement que nous voulons voir advenir. Continuer sans relâche à défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux ; accélérer la transformation de notre offre de service vers un modèle décloisonné, intégré et fondé sur les droits des personnes ; développer et fédérer encore davantage les communautés APF France handicap ; renforcer notre

notoriété auprès du grand public et développer notre collecte pour assurer la pérennité de notre modèle économique, tels sont les chantiers prioritaires pour les années à venir. Nous en profitons ici pour remercier chaleureusement nos donateurs, mécènes et partenaires, ainsi que les artistes et humoristes qui ont participé bénévolement aux programmes courts « Tous en scène pour le handicap » diffusés sur France Télévisions pour soutenir notre association. Dans le contexte financier particulièrement tendu que connaissent les acteurs associatifs (accroissement de l'inflation, hausse du prix de l'énergie, baisse des subventions publiques), nous avons, plus que jamais, besoin de votre soutien pour pouvoir poursuivre nos actions auprès des 50 000 personnes accompagnées chaque année.

C'est guidé par notre projet associatif et avec une énergie renouvelée que nous avons débuté l'année 2024, placée sous le signe de l'olympisme. Pleinement impliqués pour la réussite de ces Jeux, nous proposons des solutions concrètes pour des Jeux inclusifs (acteurs de l'association volontaires durant les Jeux, team athlètes APF France handicap, alertes sur l'accessibilité, etc.) et faisons le vœu que ces Jeux soient un véritable booster pour l'inclusion. Nous serons particulièrement attentifs à leur héritage, notamment en matière d'accessibilité universelle. Ensemble, portons la flamme d'une société inclusive et solidaire !

# COUP D'ŒIL SUR 2023

## LES FAITS MARQUANTS

11 JANVIER

### Interpellation du Gouvernement

sur l'orientation de personnes en situation de handicap, parfois âgées de moins de 60 ans, vers des EHPAD.

17 JANVIER

### Reprise de l'association Astaf

Implantée dans le Loiret, elle comprend un Esat, un foyer d'hébergement, un SAVS et un dispositif d'emploi accompagné.

16 JANVIER

### Les Écoles de la SEP d'APF France handicap,

soutenues par le Groupe VYV et Roche, sont désormais accessibles en ligne et proposent des modules d'information pour toutes les personnes concernées par la sclérose en plaques. L'occasion pour le site info SEP de faire **également peau neuve** en enrichissant ses contenus et ressources documentaires sur la sclérose en plaques.

> [urlz.fr/qqjn](http://urlz.fr/qqjn)

23 JANVIER

### À un an et demi des Jeux de Paris 2024,

Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, alerte sur la possibilité d'un scénario « catastrophe » dans une tribune publiée sur le site du *Journal du dimanche*.

6 FÉVRIER

### APF Evasion publie son nouveau catalogue

Le service de séjours adaptés d'APF France handicap propose de nombreuses nouveautés : des séjours pour personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou encore la possibilité de partir seul, avec des amis ou en famille.



7 FÉVRIER

## L'association CH(s)OSE,

dont APF France handicap est membre fondateur, salue les propositions présentées par le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) concernant la vie intime, affective et sexuelle des personnes handicapées, notamment celle sur l'expérimentation d'une assistance sexuelle.

9 FÉVRIER

## Publication de la 2<sup>e</sup> édition de l'Observatoire des droits,

fruit de l'analyse de plus de 5 000 demandes, recueillies via le dispositif Handi-Droits de l'association.



16 MARS

## Journée nationale des aides à domicile :

l'association dénonce l'absence de réponses politiques aux personnes en situation de handicap, mises en danger faute d'aides humaines.



31 MARS

## Proposition de loi " bien vieillir "

APF France handicap dénonce, aux côtés du Collectif Handicaps, la **non-prise en compte des personnes en situation de handicap** dans les mesures prises par le gouvernement en faveur de l'autonomie.

11 AVRIL

## Examen périodique universel (EPU)

de la France sur les droits humains organisé par l'ONU en mai : le Conseil des droits de l'homme de l'ONU reprend **deux recommandations** d'APF France handicap dans son rapport.

# COUP D'ŒIL SUR 2023

25 et 26 AVRIL

## APF France handicap lance #AuPiedDuMur,

une mobilisation nationale pour dénoncer le manque d'accessibilité. L'association investit l'espace public dans 35 villes en collant des affiches et en projetant un manifeste lu par Gaëtan Roussel, chanteur de Louise Attaque, sur le Panthéon à Paris et dans dix villes.



14 AVRIL

## Le Conseil de l'Europe dénonce la violation des droits

des personnes en situation de handicap par l'État français. Cette décision fait suite à une **réclamation collective** déposée en 2018 par APF France handicap, l'Unapei, l'Unafam et la FNATH face au non-respect par l'État français de ses obligations envers les personnes en situation de handicap et leurs familles.

26 AVRIL

## Conférence nationale du handicap :

l'association acte la prise de conscience concernant le retard français en matière de handicap et réclame une véritable refondation de la politique française du handicap.

11 MAI

## Dépôt d'un recours administratif à l'encontre de la Ville de Melun

APF France handicap dénonce un nouveau report pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public à 2027.

22 MAI

## Le TechLab d'APF France handicap lance l'Observatoire de l'innovation inclusive

en partenariat avec la chaire "Technology for Change" de l'Institut Polytechnique de Paris et Accenture. Cet observatoire vise à mieux appréhender les pratiques des grandes entreprises en matière d'innovation inclusive.

2 > 4 JUIN

## Top départ du Run & Trail 2023 !

25 courses solidaires organisées par l'association se tiennent partout en France.

7 > 11 JUIN



### Révélations,

rendez-vous incontournable de la création française et internationale, accueille APF France handicap au Grand Palais Éphémère. Seule association sélectionnée, elle y présente les créations de la filière artisanat d'APF Entreprises, son réseau d'entreprises adaptées.

8 JUIN

### handicap intérim, première Entreprise adaptée de travail temporaire (EATT)

créée par APF France handicap et The Adecco Group, déploie son activité dans l'Eure.

15 JUIN

### Un nouveau conseil d'administration

est élu à la tête d'APF France handicap. Les nouveaux administrateurs ont pris leurs fonctions en octobre.

17 JUIN

### Vente aux enchères, organisée en collaboration avec Millon et la maison de la Conversation :

40 tableaux réalisés par des personnes accompagnées par APF France handicap sont proposés à la vente.

# LES FAITS MARQUANTS



22 > 24 JUIN

### 43<sup>e</sup> congrès de l'association à Reims

Événement labellisé éco-manifestation plus de 1 000 personnes y participent. Le nouveau projet associatif 2024-2028 " Droit devant, droits d'avenir – Soyons le changement ! " et la motion politique " Aide humaine et soins à domicile : non-assistance à personne en danger ! " sont adoptés par les adhérents.

1<sup>er</sup> JUILLET

### Les structures de l'association AGEMAPAI à Imphy (58) intègrent APF France handicap

Elles comprennent un EHPAD, un accueil de jour et un SSIAD (services de soins infirmiers à domicile).

# COUP D'ŒIL SUR 2023

31 AOÛT

## Le collectif « Ma place c'est en classe »,

dont APF France handicap fait partie, publie un sondage Ifop qui pointe le manque d'accompagnement et de formation des professeurs pour une école inclusive.

29 SEPTEMBRE

## APF France handicap, en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Prévention,

ouvre en phase de consultation, l'annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux sur le site [sante.fr](http://sante.fr).  
> [vu.fr/sVbJp](http://vu.fr/sVbJp)

8 OCTOBRE

## APF France handicap participe à la journée paralympique

aux côtés du Crédit coopératif.



8 > 17 JUILLET

## Championnats du monde de para athlétisme

Des volontaires de l'association, en situation de handicap, recrutés pour l'organisation des Jeux de Paris 2024, y participent.

1<sup>ER</sup> OCTOBRE

## Entrée en vigueur de la déconjugalisation de l'AAH

(allocation aux adultes handicapés) : le Collectif Handicaps, dont APF France handicap fait partie, s'en réjouit, tout en rappelant l'importance de l'accompagnement des bénéficiaires. **Cette avancée historique** est le résultat d'un combat mené par l'association depuis de nombreuses années.

3 OCTOBRE

## Secteur de l'aide humaine en péril

APF France handicap et l'AFM-Téléthon déposent un signalement auprès de la Défenseure des droits pour mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance généralisée à personnes en danger.

12 OCTOBRE

### APF France handicap organise la finale des Handilympiades,

tournoi de parasport ouvert à ses acteurs internes, au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines en présence de Tony Estanguet, Président de Paris 2024, et de Thierry Fardeau, vice-président de la Masfip : près d'une **centaine de compétiteurs** ont été encouragés par plus de 300 spectateurs.

20 OCTOBRE

### Pascale Ribes réélue présidente d'APF France handicap

# LES FAITS MARQUANTS

21 > 11 NOVEMBRE

### Diffusion sur les chaînes du groupe France Télévisions de « Tous en scène pour le handicap »,

programmes courts au profit de l'association visant à **sensibiliser le grand public** sur les difficultés quotidiennes des personnes en situation de handicap.

1 > 3 DÉCEMBRE

### Journées nationales des parents

à Sète sur le thème « Les capacités de nos enfants : de leur reconnaissance à leur accomplissement ».



4 DÉCEMBRE

### Soirée projection et débat autour du film *À corps et à cris, une histoire du handicap en France*

en présence de Jean-Christophe Combe, ancien ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Laetitia Møller, réalisatrice et journaliste, George Pau-Langevin, adjointe à la Défenseure des droits, Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, et Henri-Jacques Stiker, historien et philosophe.

> [vu.fr/OdXA](http://vu.fr/OdXA)

**STOP  
A  
L'INDIFFERENCE**



---

# MOBILISÉS POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

---

En 2023, l'association a poursuivi sa mobilisation avec la même priorité : défendre les libertés et les droits des personnes en situation de handicap. En cette année anniversaire des 90 ans, ses actions et revendications ont eu encore plus de poids. Au-delà de ces combats, APF France handicap a également engagé un chantier structurel de fond : repenser et refonder la politique du handicap en France.





## NOUS SOMMES #AUPIEDDUMUR !

**Dénoncer l'état d'inaccessibilité de la France et mettre l'État « au pied du mur » : telles ont été les ambitions de la campagne menée fin avril par APF France handicap. Avec l'objectif d'interpeller et d'exiger des mesures fortes de la part du Gouvernement.**

Du 25 au 30 avril, APF France handicap a souhaité marquer les esprits. Le constat est sans appel : dix-huit ans après la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, la France n'est toujours pas accessible aux personnes en situation de handicap. Une succession de moments forts, actions coups-de-poing et événements ont rythmé une semaine à haute intensité. Pour (re) mettre l'État français face à ses responsabilités, et #AuPiedDuMur, APF France handicap a multiplié les initiatives :

### • **Démonstration**

La presse a été conviée à constater en direct l'inaccessibilité pour les personnes en situation de handicap de la gare de Melun (Seine-et-Marne). Un exemple parmi d'autres du manque criant de mise aux normes des lieux publics, malgré la loi de 2005.

### • **Collages**

Dans 35 villes de France, des actions de collage ont permis d'afficher des messages forts tels : « Quand les lieux ne sont pas accessibles, ce sont nos droits auxquels nous n'avons pas accès », « Quand une entreprise n'est pas accessible, c'est à l'emploi que nous n'avons pas accès » ou « Quand une école n'est pas accessible, c'est à l'éducation que nous n'avons pas accès ».

### • **Taggages**

Dans l'Ain, de nouveaux trottoirs, hélas non accessibles, ont été symboliquement tagués par un groupe de militants.

### • **Projections surprises**

Le texte du manifeste d'APF France handicap en faveur de l'accessibilité a été projeté sur des bâtiments emblématiques, dont celui du Panthéon à Paris et dans dix villes de France. Une projection appuyée par la voix de Gaëtan Roussel, le chanteur du groupe Louise Attaque, sollicité pour en faire la lecture.

➤ [vu.fr/gAJRI](https://vu.fr/gAJRI)

## Des actions largement relayées

Journaux télévisés (M6, France 2), émissions (C à Vous), presse quotidienne nationale (*Le Parisien*, *L'Obs*) ou encore réseaux sociaux (8,8 millions d'impressions sur Twitter) : durant la semaine de mobilisation, les actions mises en place ont, par leur écho, permis à la cause de gagner en visibilité et de sensibiliser encore davantage le grand public.



**3 %**

seulement des stations de métro parisiennes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Soit neuf stations sur 309.

**52 %**

des personnes se déplaçant en fauteuil ou en béquilles éprouvent des difficultés à accéder aux cabinets médicaux et paramédicaux.

(sondage APF France handicap/Ifop)



## Retour en... 2015

Vingt personnes handicapées moteurs qui quittent leur fauteuil roulant et s'allongent par terre : en mai 2015, APF France handicap a participé au premier « Die-in » organisé en France, (une action pendant laquelle les participants simulent la mort). Objectif : dénoncer les reculs en matière d'accessibilité. « Accessibilité en danger, l'État nous met à terre ! », ont scandé les manifestants.



## PAUVRETÉ

# ENGAGÉ DANS LE PACTE DES SOLIDARITÉS

En 2023, le Pacte des solidarités, initié par l'État, a pris le relais de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La dénomination a changé mais la volonté est restée la même : continuer à aider les plus précaires. C'est dans cette optique qu'APF France handicap y a apporté sa contribution, en demandant tout d'abord à ce que la question du handicap soit davantage intégrée. Les principaux axes d'amélioration identifiés par l'association ont porté sur la réduction des inégalités sociales d'accès à la santé et le développement des liens entre les acteurs de l'insertion par l'activité économique et ceux du handicap.



### ALERTE DU COLLECTIF !

À l'approche de la présentation du pacte, le collectif Alerte, dont APF France handicap est membre, a interpellé le Gouvernement face à la situation d'urgence afin qu'il apporte une réponse structurelle à la pauvreté. Aide alimentaire, hébergement des familles, tarification sociale des cantines, rénovation des passoires énergétiques... Les problèmes d'urgence sociale sont nombreux et le collectif somme le Gouvernement d'agir.

## MOBILITÉ

# PARIS 2024 : LA FRANCE EST-ELLE PRÊTE À ACCUEILLIR LES SPECTATEURS EN SITUATION DE HANDICAP ?

Dès janvier, à plus d'un an et demi des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, APF France handicap a tiré la sonnette d'alarme : dans une tribune publiée dans le *Journal du Dimanche*, l'association constatait « que si aucun engagement concret et financé n'est pris, les 350 000 visiteurs en situation de handicap attendus ne pourront assister à ces Jeux dans des conditions décentes, voire ne pourront pas y assister du tout ». À un an des Jeux Paralympiques, APF France handicap a mis en lumière la situation critique des transports aériens pour les personnes à mobilité réduite : « Nous estimons qu'il est de la responsabilité de l'État français de garantir des conditions de circulation respectueuses et dignes pour tous, et notamment des personnes en situation de handicap (...) Sur de nombreux points, de graves dysfonctionnements ont été constatés. » Les mois à venir seront déterminants pour faire des Jeux de Paris 2024 des jeux inclusifs. Il n'est pas trop tard pour que la fête soit belle.



« Il y a urgence. Nous ne pouvons pas rester muets plus longtemps sur les maltraitances dont un nombre grandissant de passagers en situation de handicap sont actuellement victimes. »

Extrait de la lettre adressée par APF France handicap au président de la République en août 2023

## EMPLOI

# MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP : UN SERPENT DE MER

**En novembre a eu lieu la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH). À cette occasion, APF France handicap a réaffirmé l'enjeu du maintien dans l'emploi des travailleurs concernés. Des pistes d'amélioration ont été avancées.**

C'est un serpent de mer qui revient chaque année : le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Malgré de nombreux dispositifs existants, la désinsertion professionnelle de ce public s'aggrave. Notamment avec l'explosion des inaptitudes. Conséquence : le maintien dans l'emploi est de plus en plus compliqué. En quinze ans, le nombre des personnes bénéficiant d'une reconnaissance de handicap en situation professionnelle a doublé. Les situations de handicap au travail deviennent donc de plus en plus fréquentes, dans un monde qui laisse hélas peu



de place aux parcours de vie des personnes et aux aléas et vulnérabilités qu'elles peuvent rencontrer. Face à ce constat, APF France handicap enjoint les pouvoirs publics à faire mieux. L'État est ainsi pointé du doigt en tant qu'employeur (harcèlement, discrimination, manque d'anticipation...). Les moyens dédiés au maintien dans l'emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle sont notoirement insuffisants, il faut faire mieux !



# 8,5

C'est en moyenne le nombre d'années passées sans emploi, ni retraite, par les travailleurs en situation de handicap de plus de cinquante ans



## AIDES À DOMICILE

# MANQUE DE PROFESSIONNELS : DES VIES EN DANGER !

**Aux côtés de l'AFM-Téléthon, APF France handicap a lancé une alerte auprès de la Défenseure des droits pour mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance généralisée à personnes en danger.**

C'est une crise d'une ampleur sans précédent : faute d'aides à domicile, la santé et la sécurité des personnes en situation de handicap sont gravement menacées. Les nombreux appels au secours ne sont pas entendus. Au regard de la gravité de la situation et de sa détérioration accélérée, Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM-Téléthon, et Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, ont décidé de déposer un signalement auprès de la Défenseure des droits. Et ce afin que les pouvoirs publics mettent en œuvre sans délai des mesures d'urgence pour créer les conditions d'une autonomie pour toutes et tous !

« Mon fils a deux heures d'aide humaine chaque jour. Il a besoin en réalité de cinq heures minimum. En fait, il en aurait même besoin 24 heures sur 24 parce que la vie d'une personne n'est pas uniquement autour de ce qui se passe dans son lit. »

**Golnaz aidante de son fils - Marseille**

« Il est arrivé que personne ne vienne chez moi pour me lever le matin, car ils avaient oublié de faire le remplacement. »

**Nathalie en situation de handicap - Fleury-sur-Orne**

## VICTOIRE

# NON-RESPECT DE SES OBLIGATIONS : LE CONSEIL DE L'EUROPE CONDAMNE L'ÉTAT FRANÇAIS

Un long combat de cinq ans aboutit enfin. En 2018, plusieurs associations\*, dont APF France handicap, avaient déposé une réclamation collective auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe. En cause ? Le non-respect par l'État Français de ses obligations envers les personnes en situation de handicap et leurs familles.

### Six domaines-clés dans lesquels des évolutions rapides et concrètes sont réclamées :

- 1• Accompagnement adapté
- 2• Ressources et compensation
- 3• Accessibilité
- 4• Éducation
- 5• Santé
- 6• Protection des familles

### Des droits bafoués

En avril 2023, le Conseil de l'Europe leur a donné raison en concluant à la violation par la France de la Charte sociale européenne. Pour lui, l'État français bafoue les droits des personnes handicapées.

Et les manquements sont nombreux : refus de scolarisation, manque d'accompagnement et pénurie de services de soutien, injustices socio-économiques, difficultés d'accès au logement, à la santé...

« Nous sommes fiers de voir que notre travail finit enfin par payer ! C'est une reconnaissance de la violation des droits des personnes handicapées, rendue possible grâce à nos actions et notre détermination à faire bouger les lignes. »

**Pascale Ribes** présidente d'APF France handicap

\* L'Unapei, l'Unafam et la FNATH se sont engagées aux côtés d'APF France handicap

### ↙ Visuels de la campagne menée sur les réseaux sociaux à cette occasion





## CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

# PAS D'AVANCÉES NOTABLES

**Le 26 avril, le président de la République a présenté 70 mesures qui n'ont pas constitué de véritable révolution aux yeux d'APF France handicap.**

Aucun engagement sur la PCH (prestation de compensation du handicap) activités ménagères, des mesures déjà proposées et parfois non appliquées... La Conférence nationale du handicap a laissé un goût amer à APF France handicap. Même si de bonnes intentions ont été exprimées et que le diagnostic posé permet de reconnaître le retard pris, il n'y a pas eu d'annonces à la hauteur des enjeux. Seule la création du fonds territorial d'accessibilité (FTA) afin d'accélérer la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) de 5<sup>e</sup> catégorie, dits "établissement du quotidien", est un petit pas en avant. À relativiser au regard de l'ampleur du retard à combler.

APF France handicap sera donc plus déterminée que jamais pour maintenir la pression afin d'obtenir, enfin, des avancées concrètes pour les droits des personnes handicapées.

**Aides techniques  
Les fauteuils roulants  
intégralement remboursés,  
vraiment ? C'était une  
promesse de la CNH :**

« Les fauteuils roulants manuels et électriques seront intégralement remboursés. » Deux mois après l'annonce de cette mesure, sa mise en œuvre était restée très floue, APF France handicap est donc montée au créneau afin de faire avancer les choses. En effet, aucune information claire et validée n'était disponible auprès des principales parties prenantes. APF France handicap a exigé des réponses sur cette réforme qui concerne des millions de personnes en situation de handicap en sollicitant un rendez-vous avec François Braun, à l'époque ministre de la Santé.

**Marie Léa voulait racheter un fauteuil électrique tout-terrain mais a dû renoncer en raison de son prix exorbitant : 33 000 €, dont 10 000 € à sa charge.**

« J'ai dû créer une cagnotte. Moi qui ai horreur de demander aux gens, c'est assez dégradant. J'ai aussi demandé un crédit à ma banque. Mais elle m'a répondu : « Non Madame, ce n'est pas possible parce que l'allocation n'est pas vue comme un revenu salarial. » Je n'en dormais plus la nuit... »



**Face à ces nombreux constats et devant la gravité de la situation, APF France handicap s'est engagée en 2023 pour repenser en profondeur une politique du handicap toujours pas à la hauteur des attentes des personnes handicapées.**

## POLITIQUE DU HANDICAP



# DES ÉTATS GÉNÉRAUX POUR UNE REFONDATION

### Pourquoi ?

2025 marquera deux anniversaires : les 50 ans de la loi en faveur des personnes handicapées de 1975 et les 20 ans de la loi handicap de 2005. Malgré ces deux textes majeurs, le constat aujourd'hui est clair : les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre à égalité avec les autres. Pour APF France handicap, il est urgent de refonder la politique du handicap sur de nouvelles bases. C'est pourquoi des États généraux sont organisés partout en France.

### Quoi ?

Un cycle de débats dans toute la France, avec comme socle commun une approche fondée sur les droits humains. Des réunions en présentiel ont eu lieu, complétées par un dispositif sur internet pour prendre part aux échanges en ligne.

### Qui ?

Ces États généraux APF France handicap mobiliseront à la fois :

- des acteurs internes d'APF France handicap (adhérents et élus, personnes accompagnées, familles et autres proches, directeurs et

## Retour en... 2005

APF France handicap participe activement à la rédaction de la loi handicap du 11 février, en défendant le principe de non-discrimination et le droit à compensation.

« Cette loi ne constitue qu'une étape, il y a encore un long chemin à parcourir pour que les personnes handicapées puissent se déplacer librement », estime Marie-Sophie Desaulle, présidente de l'association de 2000 à 2007.

- professionnels, bénévoles) ;
- des acteurs externes : associations, entreprises, pouvoirs publics.

### Quand ?

Une première phase de test a eu lieu en Île-de-France fin 2023. Ensuite, des débats sont organisés dans les différentes délégations départementales, jusqu'au printemps 2024.

### Comment ?

L'objectif est de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre sur les sept thématiques suivantes :

- le droit à la citoyenneté et à la participation pour tous
- le droit à l'éducation et à la formation pour tous
- le droit au travail pour tous
- le droit d'accéder à tout, de se loger et la liberté d'aller et venir pour tous
- le droit à la santé pour tous
- le droit à des ressources dignes pour tous
- le droit à l'autonomie pour tous



## ACTEURS ET CITOYENS AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

Forte de ses savoir-faire, APF France handicap s'attache à les déployer au sein de l'association, mais aussi à l'extérieur. L'année 2023 a ainsi illustré la capacité d'APF France handicap à être pleinement actrice de la société civile. Elle a su faire rayonner son expertise auprès des parties prenantes grâce à la participation de ses acteurs - adhérents - personnes accompagnées, bénévoles, salariés - partout en France.





## TRANSITIONS

# UN CONGRÈS HISTORIQUE

**Du 22 au 24 juin, APF France handicap a organisé son 43<sup>e</sup> Congrès à Reims. L'occasion de se retrouver et de partager des moments conviviaux. Mais aussi et surtout de célébrer les 90 ans de l'association, de s'interroger sur la société de demain et de voter un nouveau projet associatif !**

Les trois jours de congrès ont été rythmés par l'adoption du nouveau projet associatif (lire pages 38-39) mais aussi par trois conférences : « Forts de nos différences, réinventons le monde », « Forts de nos expériences, contribuons aux transitions »

et « Forts de nos convictions, plaidons pour une société inclusivante\* ». Autant de temps forts qui ont permis d'affirmer le rôle citoyen d'APF France handicap, actrice majeure de la société civile et engagée dans toutes les transitions, qu'elles soient inclusive, numérique ou écologique. Les conférences ont mis en avant la nécessité de transformer la société pour permettre à chacun et à chacune de développer son pouvoir d'agir. Elles ont également mis en lumière la capacité de l'association à s'impliquer dans la cité, à être cette actrice incontournable qui ancre les personnes en situation de handicap au cœur de la société. Tout cela, avec une dizaine d'invités prestigieux, de tous horizons tels que Charles Gardou, anthropologue, professeur à l'université Lumière-Lyon 2, Ana Peláez-Narváez, présidente du Comité des Nations-Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et secrétaire générale du forum européen des personnes handicapées ou Jean Viard, sociologue, directeur de recherche associé au Cevipof-CNRS.

\* La société inclusivante respecte les libertés et droits fondamentaux et met en œuvre les objectifs de développement durable avec trois piliers : économique, social et écologique. Elle prend en compte la singularité, la place et le rôle de chacun et accepte toutes les différences, condition préalable au vivre-ensemble. Elle garantit la protection sociale et la solidarité pour toutes et tous : ressources, santé, autonomie, famille, vieillissement...



### PROJET ASSOCIATIF : C'EST VOTÉ !

**Un nouveau souffle pour l'association. Une feuille de route ambitieuse commune qui indique comment APF France handicap doit agir pour bâtir la société inclusivante qu'elle appelle de ses vœux pour les années à venir. Voilà ce qu'est le projet associatif, adopté le premier jour du congrès (lire p.38).**

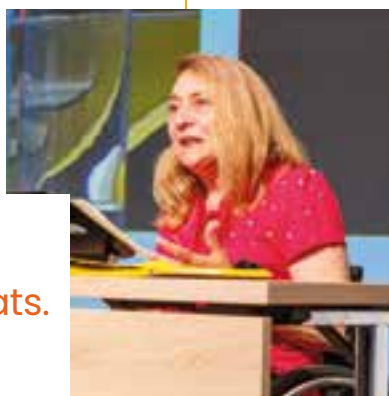
« On est dans un système holistique, nos vulnérabilités sont interdépendantes. Nous devons être des boulimiques de la transition, de la transformation. Ne nous privons pas d'essayer tout ce que nous pouvons essayer. Sans risque, on ne risque pas l'impossible. »

**Thomas Bouquet** directeur général de Place pour tous



« En 90 ans, nous avons mené de nombreux combats. Nous en avons gagné certains. Mais nous estimons encore aujourd'hui que nous sommes victimes d'un apartheid social. »

**Pascale Ribes** présidente d'APF France handicap



« L'humanité entière sera un jour confrontée à la question de la dépendance, du handicap, de l'assistance. Et il faut arrêter de se dire : c'est fou ce qu'on accepte depuis la nuit des temps. »

**Michaël Jérémiasz** président co-fondateur de l'association Comme les Autres



**Retour sur plus de 50 ans de congrès !**  
Dijon, Rouen, Montpellier, Lyon... Depuis plus d'un demi-siècle, aux quatre coins de France, les congrès sont la vitrine de la démocratie interne de l'association. Lieux de paroles, d'échanges et de prises de décisions, ils symbolisent la vitalité et le dynamisme d'APF France handicap.

« Les droits ne sont pas illusoires et symboliques, ils sont concrets et effectifs. »

**Magali Lafourcade** secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme



Conférence 1 : > [vu.fr/Clfaz](http://vu.fr/Clfaz)  
Conférence 2 : > [vu.fr/MXfod](http://vu.fr/MXfod)  
Conférence 3 : > [vu.fr/Wlwca](http://vu.fr/Wlwca)

**35**  
espaces  
de découverte

**22**  
ateliers  
thématiques



## LE TIERS-LIEU ÉPHÉMÈRE, LA STAR DU CONGRÈS !

**Durant trois jours, le congrès a aussi vécu au rythme du tiers-lieu éphémère, imaginé pour co-construire les solutions de demain.**

Au sein de ce tiers-lieu, de multiples thématiques ont été abordées : écologie, emploi, sport, mobilités douces ou encore numérique et santé. Les congressistes pouvaient tout aussi bien s'évader en réalité virtuelle que s'initier au cécifoot ou au Drone Soccer, se frotter à l'intelligence artificielle, perfectionner leurs gestes de tri.

Il leur était aussi possible de se faire un look à la friperie (lire ci-contre) ou bien encore partager leurs meilleurs moments à la conciergerie.

### Un congrès 100 % RSE

APF France handicap a voulu réduire l'empreinte environnementale de ce congrès au minimum. Pour tenir cet objectif, l'ADEME et l'association EMA (Eco-Manifestations Alsace) ont accompagné l'association, qui obtient un score de 65 points, soit une labellisation d'écomanifestation de niveau 2. Focus sur quelques engagements pris lors du congrès :

- mise en place d'une équipe dédiée à la RSE,
- intégration d'une clause RSE dans le cahier des charges des prestataires,
- priorité au mobilier de location, les seuls achats feront l'objet d'une seconde vie,
- deux menus végétariens vendredi midi et samedi midi,

- composés de produits locaux, de saison et bio,
- incitation au covoiturage avec un site dédié.



### **FRIPERIE SOLIDAIRE !**

Différentes délégations proposant de l'économie circulaire se sont regroupées sous une même bannière : celle de la friperie solidaire. Pays de la Loire et Bretagne, notamment, ont ainsi mis en avant ce qu'APF France handicap est capable de faire comme actions responsables.

## UN CONGRÈS POUR CÉLÉBRER LES 90 ANS DE L'ASSOCIATION

Tout au long des trois jours du congrès, les 90 ans étaient omniprésents :

- projection du film *À corps et à cris, une histoire du handicap en France*, présenté en plénière le premier jour. Réalisé par l'INA et Laetitia Møller, il retrace l'histoire de l'association depuis sa création en 1933 ;
- espace dédié au sein du tiers-lieu éphémère ;
- exposition dans le hall d'accueil : 90 ans en dix panneaux.



## LEUR AVIS SUR LE CONGRÈS ?

« Le congrès m'a permis de faire de nouvelles rencontres, d'échanger, d'apporter de nouvelles idées et de donner de la visibilité à nos projets en Normandie avec le groupe jeunes. »

**Younes** adhérent et membre du groupe jeunes de la délégation du Calvados APF France handicap

« Cette 43<sup>e</sup> édition était une belle démonstration de la capacité de notre association à s'adapter, à inventer, à innover, à explorer et imaginer des choses. Nous avons encore des étoiles dans les yeux... Ce congrès, c'était finalement un brainstorming géant et on ne peut avancer que comme ça, alors bravo ! »

**Freddy Berthelot** chef de service FAM Terro Flourido APF France handicap, animateur de l'espace Immersion en réalité virtuelle dans l'univers de la danse avec TOGETHER Gala du tiers-lieu éphémère

« J'ai pu voir lors de ces trois jours la force de notre association, mais aussi la cohésion qui est possible entre les parties prenantes de l'association, aussi bien avec les nouvelles têtes qu'avec les anciennes... comme moi ! »

**Thibault Lemagnant** responsable interrégional des actions associatives (R12A) Normandie et Hauts-de-France APF France handicap

**Les compétences et les talents des personnes en situation de handicap continuent en 2023 à irriguer la société, au service des entreprises de tous types. Preuve d'une reconnaissance de plus en plus affirmée.**

## OPPORTUNITÉS

# LE NUMÉRIQUE, UN SECTEUR EN PLEIN BOOM

C'est le plus dynamique des secteurs d'emploi. Celui qui publie le plus d'offres. Et avec une vraie tension sur ses recrutements, le secteur du numérique est aussi celui qui est le plus propice à accueillir des personnes en situation de handicap. Consciente de la situation et des opportunités à saisir, APF France handicap a choisi de collaborer avec des entreprises du secteur du numérique, comme BearingPoint (lire ci-contre). Objectif ? Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la filière.

**4 000**  
demandeurs d'emploi  
en situation de  
handicap formés au  
numérique en 2022  
par APF Entreprises

**10 %**  
des 945 000 emplois  
du secteur étaient  
non pourvus en 2022

**Clarisse Lemouton**  
associée chez BearingPoint



### **PROGRAMME TEST'IN**

#### **Avec BearingPoint, main dans la main en faveur de l'emploi**

« Dans les contrats que notre cabinet de conseil BearingPoint a avec ses clients du secteur public, il y a des clauses d'insertion, vis-à-vis de différents types de population. Nous nous sommes donc interrogés sur la meilleure manière d'y répondre. Et ce qui nous est venu à l'esprit, c'est de nous engager sur un thème qui nous était cher, à savoir l'emploi des personnes en situation de handicap. Cela répondait aussi à un besoin dans les métiers du numérique, où il y a de fortes demandes. Nous nous sommes donc rapprochés d'APF France handicap et ensemble, nous identifions chaque année 10 profils en Île-de-France, afin qu'ils rejoignent notre programme Test'in. Les personnes sont formées aux métiers du test informatique : dans les applications développées pour nos clients, il y a toujours des cas de figure à tester. C'est une formation de quatre mois durant laquelle il y a une partie théorique dans nos locaux où on leur enseigne les *soft skills* : le savoir-faire, comment marche une mission de conseil, la posture du consultant... Et il y a une phase d'immersion où on les intègre dans nos projets clients. À l'issue de cette formation, les personnes sortent avec un certificat reconnu internationalement, l'ISTQB. On les prépare donc au mieux pour le marché de l'emploi. Le bilan est globalement positif puisqu'on va reconduire le programme en 2024. »

## TALENTS

# KIMONO, VÉLO, MAROQUINERIE, BRASSERIE... : VIVE LES BELLES HISTOIRES !

**Le savoir-faire de personnes en situation de handicap donne lieu à de beaux projets.**

### **Kimono 100 % français**

La marque PANDA MMXIX s'est appuyée sur l'entreprise adaptée APF France handicap d'Illkirch (67) pour créer un bureau d'études dédié au projet puis quatre salariés des ateliers textiles ont travaillé sur la production des premiers exemplaires de kimono japonais traditionnels.

### **Véломobilo**

Le tricycle électrique destiné aux personnes en fauteuil roulant est fabriqué dans l'entreprise adaptée APF France handicap de Nantes (44).

### **Maroquinerie éthique**

Portée par une logique inclusive, la fondatrice de la Maison Bonnamour a fait appel à l'entreprise adaptée APF France handicap d'Evreux (27) afin de concevoir ses produits de haute maroquinerie.

### **Brasserie**

Le directeur adjoint de l'entreprise adaptée d'Evreux (27) a eu l'idée originale de développer... une micro-brasserie.

Accompagner et former les personnes en situation de handicap sur ce secteur en pleine expansion est simple car le cycle de production de la bière est court et offre une visibilité rapide sur le résultat pour monter en compétences rapidement.

## CRÉATION

# PARTICIPER À " RÉVÉLATIONS " POUR S'AFFIRMER

**APF France handicap a eu l'honneur d'être la seule association invitée à Révélations, la Biennale internationale des métiers d'art et de création. Organisé par Ateliers d'Art de France, l'évènement s'est déroulé du 7 au 11 juin 2023 au Grand Palais Éphémère.**

Aux côtés d'une centaine de créateurs internationaux, APF France handicap a pu présenter au public un ensemble d'œuvres d'artistes et d'ateliers. Qu'il s'agisse d'arts décoratifs, de sculptures, de peintures, cela a été l'occasion pour l'association de réaffirmer que l'art fait partie intégrante de son histoire depuis plus de vingt ans.

### **Œuvrer pour l'inclusion**

Animée par la volonté de toujours favoriser la participation des personnes et de valoriser leurs savoir-faire, APF France handicap s'est aussi appuyée



sur l'évènement pour mettre en valeur APF Entreprises, ses créations et ses partenariats. En effet, le réseau d'entreprises adaptées d'APF France handicap développe son offre sur des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée, le design ou la mode, à l'image de sa collaboration avec la marque de design Petite Friture.

➤ [vu.fr/yELUv](https://vu.fr/yELUv)

**En matière de virtuosité artistique et sportive, les acteurs d'APF France handicap ont démontré en 2023 leur capacité à occuper une place centrale, au cœur de la société, comme tout citoyen.**



## EN PHOTOS

### LE HANDICAP S’AFFICHE

**Chaque année, à Montpellier, se déroule le festival Les Boutographies. En 2023, pour la 23<sup>e</sup> édition, un partenariat a eu lieu pour la première fois avec APF France handicap. Il a permis à une artiste d’exposer en résidence.**

Sortir des représentations traditionnelles des personnes en situation de handicap et proposer un nouveau regard : voilà quels étaient les

objectifs de la résidence d’artiste (exposition à un large public dans un lieu précis) inaugurée lors des Boutographies. L’association et APF France handicap ont donc noué un partenariat pour permettre à une photographe, Elsa Beaumont, d’exposer une quarantaine de clichés. Une nouvelle édition est prévue en 2024 avec le photographe Nanda Gonzague. [» www.boutographies.com/exposition/in-between](http://www.boutographies.com/exposition/in-between)

## ENCHÈRES

### QUARANTE TABLEAUX POUR FINANCER LES ACTIONS DE L’ASSOCIATION

#### Quoi ?

Une vente aux enchères inédite de quarante tableaux, présentés à l’Orangerie du Sénat en août 2022, lors de l’exposition intitulée *L’art coûte que coûte*.

#### Qui ?

Les œuvres proposées sont celles de personnes accompagnées par l’association. Elles ont été guidées et suivies par Joëlle Bécard, artiste plasticienne et bénévole au sein d’APF France handicap, qui a organisé des ateliers d’arts plastiques dans deux établissements de l’association, à Paris et dans l’Essonne.

#### Pourquoi ?

Une vente pour collecter des fonds à destination d’APF France handicap afin de financer ses actions

de proximité pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.



## SPORT

# FINALE EN BEAUTÉ DANS LES YVELINES

« À quelques mois des Jeux de Paris 2024, les Handilympiades prouvent combien le sport est un vecteur d'inclusion incontournable. Il est de notre responsabilité de nous engager pour valoriser nos athlètes qui sont nos meilleurs ambassadeurs des jeux. »

**Tony Estanguet**  
Président de Paris 2024

Le 12 octobre, la finale nationale des Handylympiades, en présence de Tony Estanguet, a rassemblé une centaine de participants au vélodrome national de Saint-Quentin-les-Yvelines, futur site olympique. Les Handilympiades, c'est un tournoi inter-régional, organisé par APF France handicap auprès de ses acteurs internes. Ils se sont affrontés aux quatre coins de la France avant de se rencontrer en région parisienne pour l'ultime confrontation. Défilé des athlètes, présence des mascottes et de champions en tribune ont rythmé la journée de compétitions. Une belle manière de promouvoir l'activité physique et sportive auprès des personnes en situation



de handicap, et de préparer les esprits aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

› [vu.fr/IXeyW](http://vu.fr/IXeyW)

### Merci à la Masfip !

Partenaire historique d'APF France handicap, la Masfip (Mutuelle d'action sociale des finances publiques) a soutenu financièrement l'évènement dès l'origine. Pour Thierry Fardeau, vice-président de la Masfip, « le sport et le parasport font partie des valeurs de la Masfip. Cette finale est le reflet des raisons de notre engagement aux côtés d'APF France handicap : partage et solidarité ».

**13** tournois  
en régions

**4** disciplines  
paralympiques

**1 192**  
sportifs

**2 600**  
participants

## EN L'AIR

# DRONE SOCCER : DES PARTICIPANTS PLEINS D'AMBITION !

Au sein de l'Institut médico-éducatif de Liévin, tous les mercredis après-midi, c'est Drone Soccer : en l'air, sur un terrain de 3 mètres par 6, deux équipes s'affrontent lors de « runs » de

trois minutes. Au centre, deux anneaux : dès qu'un drone passe dedans, c'est but ! Et à ce petit jeu-là, les jeunes de l'école des Têtes en l'air (lire page 47) sont redoutables.

Liée par une convention de partenariat avec Drone Soccer France, l'équipe ambitionne de participer aux prochains championnats de France. Avant de viser encore plus haut ?

**L'expertise apportée par l'association se mesure également dans l'apport de solutions concrètes applicables pour tous, co-construites avec différents acteurs.**



**Estelle Peyrard**

responsable du TechLab - APF France handicap et chercheuse associée à l'École polytechnique

## 2023, ANNÉE DE LA MATURITÉ POUR LE TECHLAB

**Focus sur le TechLab, le département Innovation technologique de l'association. 2023 fut une année charnière à de nombreux égards. Explications avec Estelle Peyrard.**

### En 2023, quel a été votre fait marquant ?

Nous avons lancé notre premier appel à projets à destination des start-up : nous leur proposons un accompagnement, les formons aux méthodes de co-conception, de design, à destination des personnes en situation de handicap. Le constat, c'est que lorsqu'elles arrivent, elles ont la volonté d'impliquer leurs futurs utilisateurs mais elles manquent de méthodologie. On est donc là pour les guider.

### Il y a aussi un travail engagé avec les grandes écoles ?

Pour la troisième année consécutive, nous participons à un cours réunissant des étudiants de l'École

polytechnique, HEC et l'école de design Strate qui a pour but de prototyper des aides techniques en réponse à des challenges remontés par APF France handicap. Cela nous a valu d'être récompensés par le prix de l'innovation pédagogique de la Conférence des grandes écoles. Et nous avons aussi eu un prix de thèse sur l'innovation inclusive, décerné par l'AFMD\* pour les recherches menées au sein du TechLab.

### 2023 a donc été une année riche en innovations pour le TechLab...

Tout à fait. Avec l'appel à projets, nous avons vraiment atteint une maturité. Nous sommes aussi montés en charge dans notre accompagnement des entreprises, avec des projets accompagnés plus conséquents (Macif, La Poste, groupe Aptar, Kingfisher...). Notre site web a fait peau neuve pour faciliter l'accès aux ressources produites par l'équipe sur les questions d'accès au numérique. On a mis la barre très haut partout, j'espère qu'on arrivera à faire aussi bien en 2024 !

[urlz.fr/pOGq](https://urlz.fr/pOGq)

\* Association française des managers de la diversité.

## FORVIA, IMAGINER LE COCKPIT DE DEMAIN

Forvia, l'un des leaders technologiques de l'industrie automobile, a fait appel au TechLab pour réfléchir au cockpit de demain. En partant du principe « design for one, design for all », c'est-à-dire partir des besoins spécifiques pour améliorer l'expérience de tous. « En s'inspirant des besoins

des personnes en situation de handicap, ils ont pu imaginer de nouvelles interfaces pour tous les conducteurs. Et proposer quelque chose qui s'adapte à tous », confirme Estelle Peyrard. Pour y parvenir, des entretiens qualitatifs ont donc été menés... dans des voitures, pour comprendre les défis rencontrés

et les habitudes des personnes en situation de handicap au moment de conduire leur véhicule. Le TechLab a également animé un atelier d'idéation : collaborateurs de Forvia et personnes en situation de handicap ont imaginé ensemble des scénarios d'usage innovants.



## PICTO ACCESS

Créée en 2015, il s'agit d'une solution numérique au service de l'accessibilité. Elle accompagne les établissements recevant du public (ERP) et des travailleurs (ERT) ainsi que les réseaux de transport et les bailleurs. Elle est aujourd'hui intégrée à APF France handicap, qui va ainsi soutenir un déploiement plus étendu.

## EXPERTISE

# QUAND VINCI AUTOROUTES DEMANDE ASSISTANCE

**En septembre, la société Vinci Autoroutes a demandé conseil à la délégation APF France handicap du Maine-et-Loire pour mieux intégrer l'accessibilité dans le cahier des charges de renouvellement de ses aires de services. Inès Lebansais<sup>1</sup> et Philippe Lescurieux<sup>2</sup> reviennent sur cette expérience et expliquent le sens de la démarche.**

### **Comment est née la collaboration avec Vinci Autoroutes ?**

Vinci Autoroutes est venue vers nous à la rentrée de septembre. Dans le cadre des appels d'offres pour le renouvellement de leurs aires de services<sup>3</sup>, ils souhaitent faire appel à notre expertise pour mettre en avant la qualité d'usage. Et ce afin que les nouvelles aires soient un exemple et un modèle d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

### **Concrètement, comment s'est déroulé votre accompagnement ?**

Nous sommes allés visiter des aires de services. Tout d'abord vers Angers, fin août, pour se rendre compte des aménagements en période de forte affluence. Puis avec eux, à Briis-sous-Forges, sur une aire fraîchement rénovée, afin de mesurer de potentielles différences. Il y a eu, ensuite, une série de réunions pour les conseiller au mieux. Le temps consacré à cet audit a été très court, car entre leur sollicitation

et notre réponse, il s'est écoulé à peine un mois. Par la suite, nous avons aussi réalisé une session d'information chez Vinci à Nanterre qui regroupait les 30 collaborateurs concernés.

### **L'apport de la solution Picto Access a aussi été déterminant ?**

Oui, nous nous sommes appuyés sur l'expertise de Picto Access (lire ci-dessus), qui est venu apporter sa touche innovante. Travailler avec eux était une première, ça a créé une émulation positive. Picto Access va désormais pouvoir, à partir du diagnostic posé chez nous, établir une « trame-guide », une sorte de feuille de route disponible pour toutes les délégations de France avec l'ambition d'accompagner Vinci, ou d'autres, à l'échelle du territoire.

### **APF France handicap contactée pour son expertise, est-ce aussi une fierté ?**

Oui, tout à fait, c'est une vraie marque de reconnaissance. Il y a une vraie fierté qu'une entreprise d'une taille aussi importante se tourne vers nous. C'est un signal fort, une valorisation de notre connaissance du sujet.

<sup>1</sup> Directrice territoriale des Actions associatives en Maine-et-Loire/Vendée chez APF France handicap.

<sup>2</sup> Adhérent élu à la délégation APF France handicap du Maine-et-Loire.

<sup>3</sup> 102 aires de services pour la période 2023/2027



**Pour avancer, il faut collaborer et échanger : c'est tout le sens des actions menées en partenariat avec les organismes de santé, afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap.**

## SANTÉ

# UNE CONVENTION AVEC LA CPAM POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Signée mi-2021 au niveau national entre APF France handicap et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la convention vise à améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de handicap. Elle s'est depuis progressivement déployée aux quatre coins du territoire, avant de déboucher sur plusieurs actions concrètes, comme en Bourgogne-Franche-Comté. Gaël Berthelot<sup>1</sup> et Maëlle Lartigaud<sup>2</sup> font le point sur les actions menées sur le territoire de Belfort.

### Comment la convention a-t-elle eu un premier impact sur le terrain ?

**G. Berthelot :** Nous avons d'abord axé notre réflexion sur le côté prévention, car on s'est rendu compte que nos adhérents, qui ont souvent un agenda médical chargé, n'avaient pas le réflexe de penser au bilan de prévention que propose la CPAM. Nous les avons donc accompagnés dans cette démarche.

Et un adhérent a joué le rôle d'ambassadeur pour montrer que ça se passait bien !

**M. Lartigaud :** Le bilan de santé gratuit peut s'avérer extrêmement précieux. Notre centre d'examen est accessible et ce côté global permet d'avoir un bilan sur certains points de santé que les gens ne pouvaient pas faire, faute d'accès (premier étage, lieu trop exigü pour fauteuil...) et de personnel formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

### Il y a aussi une initiative en numérique...

**G. B. :** Oui, grâce à la convention, on a pu sensibiliser nos adhérents à l'utilisation de la plateforme Mon espace santé pour qu'ils sachent utiliser ce super outil !

**M. L. :** Il y a aussi l'inclusion numérique sur le compte Ameli : 90 % des demandes sont faisables en ligne. Si on n'informe pas bien les assurés en situation de handicap, ils risquent de renoncer à leurs droits. On a donc expliqué aux bénévoles d'APF France handicap l'offre de services disponible. Ils sont aussi venus avec leurs adhérents dans nos locaux pour voir concrètement comment circuler, notre accueil, la possibilité d'imprimer...

### Quel regard portez-vous sur les améliorations apportées ?

**G. B. :** Ces améliorations sont très bénéfiques et répondent à une logique d'autodétermination. Elles permettent aux personnes en situation de handicap d'être maîtres de leur parcours de santé.

**M. L. :** L'objectif d'améliorer le parcours de santé des bénéficiaires est atteint. Grâce au travail mené, on a des personnes qui font valoir leurs droits à la complémentaire santé solidaire. La convention avec APF France handicap nous aide aussi à identifier les personnes en situation de handicap complexe, comme celles qui n'ont pas de médecin traitant et à les réintégrer dans le parcours de soins. Il y a aussi eu une excellente collaboration avec APF France handicap sur l'accessibilité des soins, via le questionnaire Handifaction qu'APF France handicap a diffusé, et sur l'annuaire d'accessibilité des cabinets médicaux.

<sup>1</sup> Chargé de développement des Actions associatives à la délégation Nord Franche-Comté d'APF France handicap.

<sup>2</sup> Responsable relation client / communication, direction Département GRC (pour la CPAM).

## SERVICE

# L'ESPACE NUMÉRIQUE SANTÉ, OUTIL ESSENTIEL POUR TOUS LES USAGERS

**APF France handicap est partenaire de Mon espace santé aux côtés du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.**

« En tant qu'adhérent APF France handicap, je suis ambassadeur national de Mon espace santé, afin d'inciter les personnes en situation de handicap à l'utiliser. Avec une précaution toute particulière pour les personnes en difficulté avec le numérique (problème d'accessibilité des sites, compréhension..., etc.). Cet espace est convivial, facile d'accès et a un vrai côté éthique et sécurisé qui rassure. Et j'en fais la promotion pour tous les usagers. L'inclusion, pour moi, c'est ça : ce n'est pas être spécifique « personnes handicapées », c'est faire partie du groupe des usagers. Mon rôle, c'est d'inciter à utiliser cet espace auprès des adhérents mais aussi des praticiens, des centres hospitaliers... Pourquoi ? Parce que c'est un

**Pascal Royer**

adhérent APF, vice-président de la CRSA\* Bretagne et président de la CSDU\*\* de la CRSA Bretagne



outil essentiel, un réel avantage pour les patients. Ce DMP (dossier médical partagé), c'est le carnet de santé d'autrefois, il a un énorme intérêt : celui de pouvoir tout rassembler au même endroit et de suivre la santé du patient, ses traitements, de donner des informations vitales, notamment sur les affections longue durée (ALD), ou en cas d'accident grave. »

\* conférence régionale de la santé et de l'autonomie

\*\* commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers

---

# (R)ÉVOLUTION

---

Être capable de se ré-inventer constamment afin de s'adapter aux évolutions de la société : telle a été la ligne de conduite d'APF France handicap qui a franchi une étape importante en 2023 en votant un nouveau projet associatif et en accélérant sa transformation : véritable laboratoire pour la société, l'association innove, change, grandit, tout en conservant et affirmant les valeurs qu'elle défend. Elle ré-interroge son fonctionnement, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Et peut compter pour cela sur le soutien de ses adhérents et de ses partenaires, fidèles au rendez-vous.







## PROJET ASSOCIATIF : C'EST VOTÉ !

Adopté lors du congrès national de Reims, et fruit d'une large consultation des acteurs, le nouveau projet associatif de l'association sera mis en place sur la période 2024-2028. Présentation en détail de ce nouveau chapitre d'histoire pour APF France handicap.

### " Droit devant, droits d'avenir - Soyons le changement ! "

Le nouveau projet associatif d'APF France handicap pose trois ambitions :

#### 1. Défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux

##### Comment ?

- En contraignant les pouvoirs publics et les acteurs privés à respecter les libertés et droits fondamentaux ;
- En permettant aux personnes de faire appliquer et respecter tous leurs droits ;
- En créant les conditions permettant à chaque personne en situation de handicap de réaliser ses propres choix de vie.

#### 2. Agir pour une société juste, solidaire et durable

##### Comment ?

- En contribuant au développement de solutions nouvelles et universelles ;
- En agissant avec détermination sur les enjeux de société ;
- En luttant contre les préjugés sur le handicap.

#### 3. Réinventer APF France handicap

##### Comment ?

- En développant et fédérant encore davantage la communauté APF France handicap pour faire vivre actions et projets ;
- En accélérant la transformation de l'offre de services ;
- En renforçant la démocratie participative.

# 91,7 %

Le projet associatif a été adopté à une large majorité le 22 juin 2023, au premier des trois jours de congrès

« Notre projet associatif « Droit devant, droits d'avenir » affiche nos ambitions et définit notre stratégie générale pour les prochaines années. Il permet d'avoir une boussole commune de référence dans le choix et la mise en œuvre de nos actions tant au niveau local, régional que national. Ce projet va nous amener à poursuivre et/ou à développer de nouvelles actions, impulser des projets, faire évoluer notre offre de services, renforcer nos combats. »

**Pascale Ribes** présidente d'APF France handicap

# RÉTROSPECTIVE

## UNE ÉLABORATION EN PLUSIEURS ÉTAPES

**L'adoption du projet associatif est le résultat d'un long processus :**

### Novembre et décembre 2022

Une première phase de consultation a eu lieu. Six cents élus, salariés, adhérents ou encore personnes accompagnées ont été interrogés sur les défis qu'APF France handicap devait relever dans les cinq ans à venir. Plusieurs objectifs sont ressortis de cette enquête.

### Janvier et février 2023

Les objectifs ont été soumis à discussion lors d'ateliers régionaux : 12 ateliers ont eu lieu aux quatre coins du territoire. Ils ont rassemblé plus de 500 personnes. Le conseil d'administration a aussi tenu un atelier, tout comme les salariés du siège. À l'issue de ces échanges, une première version du projet a été élaborée. Puis minutieusement relue par des volontaires, en régions.

### Mars et avril 2023

Ultime étape : le texte a été soumis au réseau pour amendements, avant l'adoption finale au congrès, en juin.



**Le projet associatif en vidéo : > [vu.fr/uvcUN](https://vu.fr/uvcUN)**



### Déjà quatre projets associatifs dans notre histoire

- " Droit devant, droits d'avenir " est le cinquième projet associatif d'APF France handicap. Avant lui, il y a eu :
- 1• " Ensemble, Agir " (2000 - 2005) axé sur le développement de la démocratie participative ;
  - 2• " Acteur & Citoyen ! " (2006 - 2011) axé sur la représentation des personnes par elles-mêmes ;
  - 3• " Bouger les lignes ! Pour une société inclusive " (2012 - 2017) axé sur l'action pour une société inclusive ;
  - 4• " Pouvoir d'agir, pouvoir choisir " (2018 - 2023) axé sur l'effectivité des droits.

# 1300

personnes ont participé à l'enquête en ligne

# 260

observations et 145 amendements et propositions à l'issue des ateliers

# 100

ateliers en région

**Transformer son offre de services c'est offrir aux personnes en situation de handicap et à leurs familles des lieux conviviaux, des temps d'écoute, d'accompagnement et de vraies solutions pour les aider au quotidien.**



## PARTAGE

# « ACCORDS ET DÉSACCORDS », LE SÉJOUR QUI RASSEMBLE LES FRATRIES

**Un séjour artistique pour frères et sœurs d'enfants accompagnés par APF France handicap : voilà ce qu'a imaginé le SESSAD\* du Doubs. Retour sur la genèse et le déroulé de cette belle initiative avec l'instigatrice et une participante.**

« Les parents des enfants accompagnés par APF France handicap en Bourgogne-Franche-Comté nous faisaient régulièrement remonter que les frères et sœurs se sentaient parfois isolés. L'idée d'un séjour dédié pour eux a alors germé. L'association Jade (Jeunes aidants ensemble) nous a labellisés puis nous sommes partis à la recherche de financements (ARS et partenaires privés). Le projet a été mené à une échelle régionale, avec les DIEM\*\* de Belfort et de Lons-le-Saunier. C'était un séjour de répit, certes, mais avec aussi des ateliers, des temps d'échanges. Il fallait donc des jeunes qui aient envie de se confier, d'évoquer leurs relations fraternelles et les possibles rivalités. À l'arrivée, ça a été un réel succès, ils veulent tous repartir. On avait dit qu'on laissait la priorité aux nouveaux participants pour un second séjour, je ne sais pas comment on va faire ! »

**Céline Lacroix** éducatrice spécialisée et organisatrice

« J'ai été ravie d'y participer. J'ai dit oui tout de suite car j'avais envie de me changer les idées et de me faire de nouveaux amis. Ma sœur Mélissa a 18 ans et mon frère Mahiky, 24. Ils sont tous les deux atteints du syndrome de Joubert. Je les aide souvent au quotidien, dans

certaines tâches, comme débarrasser la table. Ces quatre jours ont été très riches pour moi, j'ai beaucoup apprécié les podcasts et les ateliers d'écriture et de chansons. Avec mes nouveaux copains, on a tous envie de refaire un séjour ensemble l'an prochain. Ce que cela m'a apporté ? Grâce aux échanges et aux conseils, je suis aujourd'hui plus douce et patiente avec mon frère et ma sœur. »

**Maéline 11 ans, participante**

► Pour visualiser le film, allez sur [vu.fr/mxeOI](http://vu.fr/mxeOI)



## DE MULTIPLES RÉCOMPENSES !

Ce séjour a été primé en 2023 par la FEHAP (trophée de l'innovation), la MNH (trophée handicap et prix coup de cœur) et la Banque Populaire BFC (prix initiative association et prix coup de cœur des sociétaires).

\* Service d'éducation spéciale et de soins à domicile  
\*\* Dispositif de l'institut d'éducation motrice

## AUTONOMIE

# HABITAT INCLUSIF ET APPARTEMENTS D'EXERCICE

**Pour apprendre à vivre seul, plusieurs projets portés par APF France handicap émergent. Focus sur les dispositifs de Garches, Reims et Paris.**

### La force du collectif pour s'ouvrir à l'extérieur

« Le projet Habitat Inclusif porté par notre SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) s'appuie sur une dimension collective pour lutter contre l'isolement et une dimension individuelle visant à rassurer et à sécuriser les personnes dans leur quotidien. Pour faire vivre ce dispositif, les personnes peuvent compter sur un animateur coordinateur, qui est en quelque sorte leur « boussole du quotidien » et celui qui les guidera dans l'élaboration de leur « projet de vie partagé ». Pour développer ce projet, il nous a fallu mobiliser des partenaires : le conseil départemental de la Marne, Plurial Novilia et des personnes pouvant être intéressées par ce nouveau type d'habitat. Pour cela, nous avons organisé plusieurs réunions d'information à destination des usagers du SAVS et de l'ESAT (établissement et service d'accompagnement par le travail), des adhérents de la délégation et de nos partenaires (MDPH, AFM-Téléthon...). Aujourd'hui, les six personnes ont intégré ce nouveau dispositif, trois d'entre elles habitent l'immeuble où est situé l'espace de vie partagé et trois autres à proximité. L'espace de vie partagé actuel est temporaire, car le lieu définitif est en cours d'aménagement et devrait pouvoir être investi à partir d'octobre 2024. »

**Marguerida Da Sylva** cheffe de service de l'offre de service au SAVS APF France handicap de Reims

« En janvier 2023, nous avons ouvert un studio et un T2 pour permettre aux résidents de notre MAS\* de tester leur autonomie. L'objectif est que les personnes s'y sentent bien, qu'on puisse organiser le retour à domicile dans les meilleures conditions. »

**Axelle Olejnik** directrice du Pôle 92 APF France handicap et **Jessica Babou**, adjointe de direction

\* Maison d'accueil spécialisée



**Cyril Coulet** directeur du pôle enfance-adulte de Paris et **Charbel El-Helou** adjoint de direction sur le SAVS-SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)

### Travailler sur le gain à l'autonomie

« Nos trois appartements d'exercice d'aide à l'autonomie sont situés à Paris intra-muros. Nous proposons un meublé, avec une convention de bail et un loyer indexé sur le coût du logement social. Le projet est porté par le SAVS : nous sommes donc dans les conditions réelles du droit commun. Les personnes doivent pouvoir prétendre à avoir leur appartement dans des conditions similaires au terme de cet accompagnement. C'était une petite révolution pour le service car on change de public et de modalité d'accompagnement. Nous nous adressons à un public plus jeune que le public habituel du SAVS, avec lequel nous pouvons travailler sur l'apprentissage et non sur l'accompagnement de la perte d'autonomie. Les professionnels peuvent désormais travailler sur le gain à travers l'organisation d'ateliers ciblés ; ce que l'on ne faisait pas auparavant. Nous élargissons et diversifions notre palette de solutions d'accompagnement car ces appartements sont une nouvelle solution pour les personnes du SAVS, mais aussi du SESSAD (adolescents pour gérer la séparation avec la famille) et du FAM (foyer d'accueil médicalisé). Dans une logique de constitution de pôle, avoir un dispositif qui réponde aux besoins de chacune des entités, c'est un précieux atout afin de construire un sentiment d'appartenance. »



## ÉDUCATION

# DES ÉQUIPES MOBILES POUR RENDRE L'ÉCOLE RÉELLEMENT INCLUSIVE

**Focus sur l'EMAS (équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation) des Vosges, qui intervient auprès des communautés éducatives, de la maternelle jusqu'au début du lycée. Un dispositif innovant et très riche, que présente Céline Orler, adjointe de direction Pôle Enfance Vosges\*.**

### Comment est née l'EMAS des Vosges ?

Nous avons débuté en août 2020. L'originalité, c'est le travail collaboratif : l'EMAS des Vosges regroupe des ressources de plusieurs associations des Vosges. Chacun s'est acculturé des pratiques de travail de l'autre, car elles peuvent varier entre les établissements médico-sociaux. L'inclusion a donc commencé par nous, les membres de l'équipe. Nous avons aussi fait un lien avec l'Éducation nationale.

### Cette relation avec l'Éducation nationale était importante ?

Oui, elle est fondamentale car il fallait apprendre à travailler ensemble en respectant ce que l'on est l'un et l'autre. L'EMAS intervient, non pas auprès des enfants, mais auprès de la communauté éducative pour permettre la meilleure inclusion possible. L'objectif, c'est d'accompagner au mieux tout enfant en situation handicapante dans sa classe. Il faut donc bien connaître les habitudes de chacun, et les respecter.

### Concrètement, comment l'EMAS travaille-t-elle ?

Une personne va rencontrer une situation

problématique : par exemple, un enseignant confronté à une situation autour de l'autisme (un enfant qui court partout peut se mettre en danger...). Afin d'éviter une déscolarisation, l'EMAS intervient, d'abord en matière d'écoute, primordiale : « Quelle est la situation rencontrée, quels sont vos besoins ? », puis de façon collective lors d'une action de sensibilisation. On met en avant la notion d'inclusion et d'environnement qui va s'adapter pour tous. On cherche ensuite les ressources à mettre à disposition. On va accompagner jusqu'à ce que l'enfant retrouve sa vraie place et que l'enseignant soit le plus à l'aise possible dans sa classe.

### Quels vont être les bénéfices, à long terme ?

Le premier effet est qu'on va accompagner des parents au travers de la première scolarisation de leur enfant car on saura mieux comment ça se passe dans les classes. On permettra aux familles de ne plus craindre de scolariser leur enfant, même s'il a des besoins spécifiques, mais on évitera aussi toutes ces situations d'enfants qui restent à l'école jusqu'en octobre et dont on ne voudra plus après.

### Les EMAS sont finalement très bénéfiques ?

Extrêmement. C'est une opportunité incroyable. Et elles vont être précurseurs pour la suite du travail que vont demander nos politiques publiques, dans le lien avec l'école et l'inclusion scolaire.

\* En charge du CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) et de ses dispositifs.

## ÉCHANGES

# JOURNÉE NATIONALE DES PARENTS : 116 PARTICIPANTS !

### Quoi ?

La Journée Nationale des Parents

### Quand ?

Du 1<sup>er</sup> au 3 décembre

### Où ?

À Sète (34)

### Sur quelle thématique ?

Cette année, les réflexions et échanges étaient consacrés aux « capacités de nos enfants : de leur reconnaissance à leur accomplissement ».



### Pourquoi ?

Pour échanger entre parents en situation de handicap sur des thématiques précises, assister à des conférences, débattre de l'actualité...

### Comment ?

En 2023, le format était inédit puisque c'est dans un village de vacances (et non plus dans un palais des congrès) que la journée s'est tenue. Autre nouveauté, les Journées du Groupe Parents Familles en Occitanie (GFPO) ont été organisées conjointement.

## PLUS D'AUTONOMIE ET PLUS D'EXPÉRIMENTATION AVEC LES GEM

**Dans une logique de pair-aidance\* et d'aller-vers, les groupes d'entraide mutuelle (GEM) inspirent aux délégations de nouvelles dynamiques partenariales et de nouvelles formes de responsabilités co-partagées avec les membres.**

« Dans un GEM, Groupe d'Entraide Mutuelle, les personnes sont au cœur de la décision. Il y a une vraie idée de pouvoir d'agir, très forte, dans un groupe d'entraide mutuelle. Les « Gemeurs », comme on les appelle, se constituent en association et il y a un vrai développement de leur savoir expérientiel : apprendre à monter les projets, gérer un compte en banque, interagir dans un groupe, prendre des décisions collégiales, etc. Tout cela renforce leur autonomie. Ce que font les GEM, c'est complètement dans l'ADN d'APF France handicap et les missions des délégations. Les GEM existent depuis longtemps et ce qu'on souhaite, c'est se réapproprier cette façon de faire et la remettre au cœur des délégations. »

**Aurélie Corbin (photo ci-contre) cheffe de projet national Développement de solutions inclusives APF France handicap**



« Nos adhérents comprennent leur rôle dans l'association, le fait de s'impliquer pour la faire vivre. Cette prise de conscience a beaucoup évolué depuis deux ans. »

**Marie-Noëlle Gouguet** chargée de mission au sein du GEM Phoenix

\* La pair-aidance repose sur une entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie somatique ou psychique, ou atteintes d'un même handicap.

**Se réinventer, c'est aussi s'assurer que chacun puisse trouver sa place : personne accompagnée, adhérent, bénévole, salarié et partenaire. C'est pour eux et avec eux que des programmes (masterclass, formation drone...) se développent et s'ouvrent même au grand public.**

## ÉLECTIONS INTERNES LES ADHÉRENTS ONT TOUTE LEUR PLACE

**Courant 2024, de nombreuses instances internes seront renouvelées. Afin d'encourager les adhérents à s'investir dans la vie démocratique de l'association, APF France handicap s'est mobilisée dès le mois de mai 2023 pour faire connaître les élections aux conseils de département, aux groupes nationaux et aux commissions nationales, inciter à se présenter, donner la parole aux élus déjà en place... Verbatims de trois d'entre eux.**

« Au sein du CAPFD de Vendée, je suis l'animateur du conseil et aussi le porte-parole de la cause des personnes en situation de handicap, tant au niveau local que national. Je suis aussi la courroie de transmission entre les départements, la région et le conseil d'administration en lien avec le directeur territorial des actions associatives (DT2A). Quand nous sommes nombreux, il est plus facile de faire entendre sa voix ! »

**Paul Texier** représentant départemental du conseil APF France handicap de Vendée (CAPFD) et membre du conseil APF France handicap des Pays de la Loire, adhérent depuis 2019

« Notre mission principale est de faire le lien entre le local, la région et le national. L'enjeu est de pouvoir relier toutes ces instances entre elles. Pour cela,



il est très important d'être à l'écoute des adhérents qui nous entourent. Par exemple, avec l'aide de mes collègues des autres départements, je peux avoir une vision régionale des souhaits et des besoins des parents en situation de handicap. Le lien se fait ensuite naturellement au sein du groupe national, puis au sein de la commission nationale politique de la famille. »

**Pascaline Reynaud-Matutz** adhérente du Tarn depuis quarante ans, coordinatrice du groupe national des parents en situation de handicap

« Être membre du CAPFD, c'est avoir un pouvoir de décision sur un dossier que je vais défendre, et ça me permet de me dire que je sers à quelque chose. Toutes ces missions m'ont beaucoup apporté. Un fait marquant de 2023 ? Sans hésiter, la déconjugalisation de l'AAH ! J'étais dans la Caravane à Paris et j'ai témoigné ce jour-là. Se déplacer pour montrer son mécontentement, c'est important. On voit bien que mobiliser les gens, c'est compliqué. Je suis très fière d'avoir contribué à cette évolution, qui me tient à cœur depuis longtemps. »

**Stéphanie Simon** représentante du conseil APF France handicap de département (CAPFD) de la Sarthe et adjointe du représentant du conseil APF France handicap de région (CAPFR) Pays de la Loire  
 > [urlz.fr/op00](http://urlz.fr/op00)

## ENGAGEMENT

# GRANDE CAMPAGNE POUR L'ADHÉSION !

**96 délégations sont réparties aux quatre coins du territoire. Pour inciter à les rejoindre et à bénéficier des nombreux services qu'elles proposent, APF France handicap a lancé en 2023 une grande campagne autour de l'adhésion.**

Grâce aux réflexions menées depuis 2021 par un groupe de travail d'élus et de salariés des délégations, un plan de développement de l'adhésion à APF France handicap a été élaboré. Validé en 2022 par le conseil d'administration, il a pris forme en 2023 grâce à la diffusion d'une campagne sur la thématique « Adhérer, c'est oser ! » qui traduit tout le sens et la portée d'une adhésion.



## CHARTRE

# RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES : UN ENGAGEMENT COMMUN

Depuis deux ans, des échanges entre quatre acteurs (lire plus bas) se déroulaient sur la mise en place de bonnes pratiques et d'ateliers de benchmark pour répondre au mieux aux problématiques achats actuelles. Une collaboration qui a débouché sur la signature, en décembre 2023, de la Charte RFAR (Relation fournisseurs et achats responsables) en présence de la Médiation des entreprises à Bercy.

**4** acteurs majeurs du secteur médico-social concernés : APF France handicap, VYV3 (branche santé de VYV), la Croix-Rouge française et le Groupe SOS

« La signature de cette chartre va dans le sens de RéSonancE, notre démarche RSE. Elle fait écho à nos valeurs. L'objectif est de construire un projet global autour d'une politique « achats fournisseurs responsables » en y associant l'ensemble du personnel concerné ainsi que les fournisseurs stratégiques. »

**Serge Widawski** directeur général d'APF France handicap

## JEUNES

# ZOOM SUR LA MASTERCLASS

La Masterclass interassociative gouvernance et engagement (MaGE), de quoi s'agit-il ? D'un programme de formation et d'expérimentation destiné aux jeunes engagés dans les associations membres. La MaGE est portée historiquement par APF France handicap, la Croix-Rouge française, Familles Rurales et la Ligue de l'enseignement. Elle permet aux jeunes de faire entendre leur voix et de développer une offre jeunesse diversifiée au sein de l'association. Grâce à la MaGE, la place des jeunes dans la démocratie interne se renforce ! La thématique de la promotion 2023-2024 (photo) a porté sur les moyens d'agir ensemble pour lutter contre l'éco-anxiété.



## JEUNESSE ENGAGÉE UN ÉTÉ SPORTIF ET SOLIDAIRE !

**Ascension du mont Blanc, triathlon en relais et 1 500 km à vélo : grâce à l'engagement sportif de sept jeunes aventuriers, APF France handicap a récolté 72 000 euros.**

**Arsène et Noé : un drapeau à plus de 4 000 mètres**

Ils voulaient le faire en haut du mont Blanc mais la météo en a décidé autrement. C'est finalement au sommet du Grand Paradis que deux amis d'enfance, Arsène et Noé, ont planté un drapeau APF France handicap. Ce que retiennent les deux garçons qui ont réalisé ce défi solidaire pour leurs 18 ans ? « Ce type de projet, ça change la vie et ça bénéficie à tout le monde ! »

**Alexis, Léo et Mathieu : triathlon XXL en relais**

Après leurs 750 km à vélo en 48 heures en 2022 Alexis, Léo et Mathieu, trois jeunes normands de vingt ans, ont réalisé en 2023... un triathlon en relais ! Mathieu a traversé le lac de Vouglans (Jura) à la nage, Alexis est allé à vélo jusqu'à Dreux (Eure-et-Loir) sur 470 km, puis Léo a couru jusqu'à Yvetot (Seine-Maritime). Chapeau !



**Marylou et Léo : de la Belgique jusqu'en Espagne... à vélo !**

Deux semaines pour relier Mouscron (Belgique), où se trouve leur école de kinésithérapie, à Irun (Espagne), le tout à vélo, en récoltant 1 € par kilomètre : voilà l'exploit qu'ont réalisé Marylou et Léo en juillet. Bilan : « Chaque soir, nous avons été accueillis dans de nombreux foyers où nous avons discuté avec professionnels et résidents. On a appris beaucoup de choses, on pourra plus facilement orienter les personnes vers le handisport ! ».

## FORMATION

# LE DRONE, UNE INNOVATION QUI REDONNE CONFIANCE AUX JEUNES

### **L'activité Drone à l'école des Têtes en l'air, c'est une vraie formation professionnelle ?**

Tout à fait ! On propose un diplôme reconnu par l'État qui se passe en trois ans. On s'adresse à des jeunes en situation de handicap qui suivent des soins, des périodes aménagées et parfois de longues périodes de convalescence... On adapte la formation à la personne, il y a entre trois à cinq jeunes, en roulement.

### **Certains deviennent mêmes formateurs ?**

En 2023, certains jeunes ont en effet été embauchés par APF Evasion, le service de séjours adaptés d'APF France handicap. Et pendant douze jours, ils ont animé une formation pour des personnes qui venaient en séjours loisirs. Ça a été leur première expérience professionnelle. L'école est d'ailleurs capable de proposer des formations diplômantes pour un usage professionnel ou récréatif. En 2024, nos formations seront inscrites dans le catalogue de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France, ce qui n'est pas rien !

### **Ces formations professionnelles, comment vont-elles se dérouler ?**

On va proposer des formations en classe ouverte ou en classe spécifique. En classe ouverte, ce seront des vidéos à visionner, avec vingt questions ensuite, pour apprendre à piloter des drones de moins de 900 g. Il y a aussi un module de quarante questions pour

les drones plus lourds. Notre rôle va être d'accompagner les gens dans le montage de leur dossier puis dans la bonne lecture des vidéos, afin de ne pas se faire piéger : on veut les mettre dans les meilleures conditions pour réussir. En classe spécifique, on sera sur du drone plus professionnel : on fait les démarches afin d'être homologué pour faire passer le CATS (certificat d'aptitude de télépilote scénario standard européen).

### **Avec ces formations, le schéma traditionnel s'inverse...**

Ma grande volonté, c'est de faire de l'inclusion inversée. Ce sont les personnes de l'extérieur qui viennent suivre la formation et apprendre les compétences distillées par des personnes en situation de handicap. C'est un vrai changement de paradigme. Les jeunes sont responsabilisés, ça les sociabilise, ils sont moins isolés. C'est aussi une manière de lutter contre l'absentéisme, on met les jeunes et leur travail en valeur.

**Christophe Lamory** chargé de mission école des Têtes en l'air & Drone Soccer, éducateur technique spécialisé, instructeur télépilote au sein de l'IME APF France handicap de Liévin (62)

« Au collège, c'était un peu compliqué car je suis dyslexique et dysgraphique... Ayant du mal à suivre, j'étais moqué par les autres jeunes et j'ai donc été orienté vers l'IME. Les profs et la direction m'ont fait faire le tour de toutes les activités, il y avait le drone surtout et l'imprimerie qui me plaisaient bien. J'ai finalement opté pour le drone. Au début, ce n'est pas facile : le drone, c'est un truc sérieux, il y a de la casse ! Mais au fur et à mesure, on maîtrise de mieux en mieux. Maintenant, je suis animateur de séances de Drone Soccer. Grâce à tout ce que je fais en formation, je me sens mieux, plus à l'aise, sûr de mes compétences. J'arrive plus facilement à m'exprimer.

**Romain** 16 ans qui vient de valider son premier niveau professionnel (sous-catégorie A1/A3)

> [facebook.com/EcoledesTetesEnLair/](https://facebook.com/EcoledesTetesEnLair/)



## PROGRAMMES COURTS

# TOUS EN SCÈNE POUR LE HANDICAP

**Diffusés à l'automne sur France Télévisions, les programmes courts « Tous en scène pour le handicap » ont réuni comédiens et adhérents devenus acteurs d'un jour ! Objectif : sensibiliser le grand public aux difficultés quotidiennes vécues par les personnes en situation de handicap.**

« J'ai été ravie que l'on me propose de participer à ce projet. L'accès aux soins est un sujet qui me tient très à cœur. Et le fait que ces courts métrages soient joués par des humoristes connus peut avoir plus d'impact

sur la société. L'organisation était super. La direction de la communication et toute l'équipe sur place nous ont accueillis comme de vrais acteurs. Ce fut une journée faite de belles rencontres. Il n'était pas facile de tout dire dans un court-métrage, mais l'essentiel a été raconté et l'appel aux dons a été lancé. J'espère maintenant que le regard sur le handicap changera et que les mentalités évolueront. »

**Catherine Franchon**

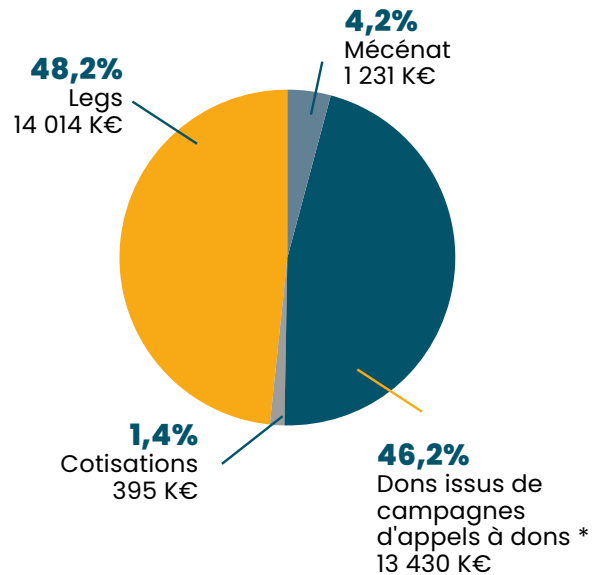
adhérente APF France handicap du Pas-de-Calais

» [vu.fr/gstDb](https://vu.fr/gstDb)

## Des dons et des legs, essentiels pour déployer les actions de l'association

Au sein d'APF France handicap, les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés pour les délégations, dont la vocation est de défendre localement les droits des personnes en situation de handicap et d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement. En 2023, ces délégations ont bénéficié de 62,3 % des ressources issues de la générosité du public, le siège national en a reçu 32,1 % pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association. Cette année, la générosité des 140 000 donateurs a permis à APF France handicap de collecter 13,4 M€ de dons. Ce soutien est primordial pour permettre à l'association d'agir au quotidien et localement aux côtés des personnes en situation de handicap. De nombreux temps forts de mobilisation ont également permis aux donateurs de manifester leur engagement fidèle à l'association. Enfin, APF France handicap a régularisé 141 contrats d'assurances vies et a accepté 72 nouveaux dossiers de legs émanant de testateurs qui ont souhaité transmettre tout ou partie de leur patrimoine à l'association.

### Répartition des ressources issues de la générosité du public



\* mailings, opérations de télémarketing, collecte digitale, street marketing, dons par SMS...

## MERCI À NOS PARTENAIRES





# PARTENARIAT

## CRÉDIT COOPÉRATIF

Frédérique Calvès  
responsable Finance Engagée  
au sein du Crédit Coopératif

## PRÉSENTS À NOS CÔTÉS DEPUIS LONGTEMPS

**Banque coopérative de personnes morales et de personnes physiques, le Crédit Coopératif est engagé au service des transitions environnementales et sociétales. La banque soutient tout particulièrement le domaine de l'économie sociale et solidaire, notamment le champ du handicap. « Nous avons un socle commun, nous appartenons à la même famille, celle de l'ESS », explique Frédérique Calvès. Interview.**

### **Le lien entre APF France handicap et le Crédit Coopératif est historique...**

Oui, nous sommes partenaires depuis 2006 ! Il nous tient à cœur d'être présent à leurs côtés et de les aider à diversifier leurs ressources. Les sujets de l'égalité des droits pour tous et d'une meilleure accessibilité sont des combats qui nous sont chers.

### **Par quels moyens les soutenez-vous ?**

Principalement via les produits bancaires que nous proposons à nos clients. Il s'agit de produits de partage de la gamme Agir, qui ont fêté leurs 20 ans en 2023. Le Crédit Coopératif les propose systématiquement à ses clients. Ceux qui deviennent client chez nous le font principalement parce que nous avons cet engagement-là. Et qu'ils souhaitent s'engager en faveur d'associations.

### **Concrètement, c'est via leurs livrets d'épargne ou leurs cartes bancaires que vos clients donnent à APF France handicap ?**

Oui, tout à fait. Les livrets et la carte Agir permettent de faire des dons à une association ou une fondation choisie par le client, parmi les partenaires du

Crédit Coopératif. Les dons peuvent se faire par différents moyens. Via le livret Agir, qui fonctionne comme un livret d'épargne classique. La seule différence, c'est qu'à la fin de l'année, la moitié des intérêts dus sont versés à l'association choisie. C'est presque le même principe avec le LDDS (Livret de développement durable et solidaire) de partage, mais le client choisit le pourcentage d'intérêts à donner, de 50 % à la totalité. Enfin, ils peuvent aussi faire des dons lorsqu'ils utilisent leur carte bancaire, la carte Agir, de 5 centimes à 5 euros à chaque achat ou retrait effectué. Avec la possibilité de modifier le montant à tout moment.

### **Via la carte Agir, le Crédit Coopératif s'engage également de son côté...**

En effet. Si le client a choisi APF France handicap, le Crédit Coopératif va verser 3 euros à l'association lors de la souscription de la carte. Puis entre 5 et 12 centimes à chaque fois que le client effectuera un retrait. Au total, l'ensemble de ces actions a permis à APF France handicap de récolter plus de 40 000 € en 2023 !

### **Outre les produits financiers, vous avez également mené d'autres actions en lien avec APF France handicap...**

Le Crédit Coopératif, en tant que partenaire Premium des Jeux paralympiques de Paris 2024, a invité APF France handicap à participer à la seconde édition de la journée paralympique, le 8 octobre 2023, au cours de laquelle nous avons fait gagner des billets pour les Jeux paralympiques ! Nous avons également initié le manifeste « Agir pour le handicap, c'est maintenant ! » que l'association a signé aux côtés d'autres acteurs du secteur.

► Manifeste " Agir pour le handicap " : [vu.fr/SOKPg](http://vu.fr/SOKPg)

# PARTENARIAT

## KLESIA



Agnès Lengagne

responsable des partenariats

pour l'action sociale retraite au sein de KLESIA

## KLESIA, UN PARTENAIRE ENGAGÉ ET SOLIDAIRE

**KLESIA, assureur d'intérêt général, s'engage pour la société en assurance de personnes et gère la retraite complémentaire pour l'Agirc-Arrco. Il agit aussi pour les plus fragiles, œuvre pour le mieux vieillir et contribue à rendre la santé accessible à tous. Au sein de l'action sociale retraite, il accompagne des projets innovants répondant aux axes prioritaires de l'Agirc-Arrco (Agir pour vivre sereinement la retraite et accompagner l'avancée en âge et Accompagner les aidants et les personnes en situation de fragilité). C'est dans ce cadre que KLESIA est aux côtés d'APF France handicap depuis de longues années... Depuis 2023, le groupe nous a accompagnés en participant au projet de tiers-lieu Berry des Possibles, dans l'Indre. Explications avec Agnès Lengagne.**

### **Pourquoi avoir choisi de soutenir le tiers-lieu Berry des Possibles ?**

Nous collaborons avec APF France handicap depuis plusieurs années. En 2022, ils sont venus nous voir avec une dizaine de projets. Ce qui nous a intéressés dans celui-là, c'est que le tiers-lieu se décline en deux formules : en plus du lieu fixe, ils ont eu l'idée de proposer un tiers-lieu mobile grâce à un van, avec l'objectif de sillonner les zones rurales du territoire. Cette possibilité de circuler, le « aller-vers » les aidants isolés ou peu mobiles, c'est cette « chose en plus » qui nous a séduits et a fait pencher la balance.

### **Quels sont à vos yeux les autres atouts de ce tiers-lieu ?**

Il est également intéressant car il met l'accent sur la fracture numérique, en accompagnant des personnes qui subissent les conséquences de cette exclusion dans leur quotidien. Que ce soit pour des démarches administratives, le maintien du lien social, ou encore la lutte contre la fraude. Des situations auxquelles les personnes fragilisées ou âgées, leurs aidants et les personnes en situation de handicap peuvent être confrontés.

### **Concrètement, comment se traduit votre soutien ?**

Tous nos projets doivent être présentés pour validation à des commissions internes composées d'administrateurs représentant nos institutions. Nous sommes vigilants sur la qualité et sur la pérennité des propositions. Pour le tiers-lieu Berry des Possibles, nous nous sommes engagés sur un projet de trois ans et nous finançons 27 % du projet global. Les montants sont versés annuellement et sont contrôlés ; leur utilisation doit être conforme à la convention signée. Nous n'intervenons pas dans la gestion ou dans les affaires courantes du lieu. Notre objectif, c'est que ce financement leur permette de démontrer l'intérêt et la valeur de leur projet, de se faire connaître et de trouver ensuite d'autres leviers pour pérenniser ces actions au-delà de la durée de notre convention.



—  
RAPPORT  
FINANCIER  
—

# LE MOT DU TRÉSORIER

**Alain Rochon**  
trésorier  
d'APF France handicap



**R**arement notre association n'aura été confrontée à des défis économiques et financiers aussi redoutables : notre déficit 2023 est inédit, par son ampleur – 38 M€ – et par le fait qu'il touche aussi bien notre secteur médico-social et sanitaire, que notre secteur en gestion directe. Il nécessite évidemment toute notre attention mais ne doit pas éclipser notre vision pour l'avenir et nos valeurs, ni entamer notre détermination à avancer. Il nous appelle plutôt à la résilience, à l'innovation et à une gestion plus efficiente, au service de nos combats.

Ce déficit résulte d'abord d'une convergence exceptionnelle d'éléments négatifs et de facteurs en bonne partie conjoncturels – sans nier pour autant notre part de responsabilité dans ce mauvais résultat. L'inflation pèse lourdement sur l'ensemble de nos comptes en 2023, son impact est estimé à 15 M€ sur nos coûts de fonctionnement hors masse salariale.

Les revalorisations des salaires issues du Ségur de la santé dans le secteur médico-social sont insuffisamment financées à hauteur de 5,5 M€, de même que les augmentations générales de salaires décidées par les pouvoirs publics pour faire face à l'inflation.

Dans nos entreprises adaptées, la conjoncture économique en berne conjuguée à la fin du marché rémunérateur des masques

et aux hausses conventionnelles des salaires ont provoqué une dégradation du résultat de nos EA et ESAT de 8 M€ entre 2022 et 2023. Enfin, la mise en conformité du droit français avec la réglementation européenne concernant l'acquisition de droits à congés payés pendant les arrêts maladie nous a obligés à constater et à provisionner un coût supplémentaire exceptionnel de 7 M€, au titre d'un rattrapage sur les années précédentes. On le voit, ce sont autant d'éléments exogènes que nous subissons et qui dégradent fortement nos comptes – mais qui ne doivent cependant en aucun cas nous exonérer de notre propre responsabilité d'assurer une gestion plus efficiente.

**« Dans nos entreprises adaptées, la conjoncture économique en berne conjuguée à la fin du marché rémunérateur des masques et aux hausses conventionnelles des salaires ont provoqué une dégradation du résultat de nos EA et ESAT de 8 M€ entre 2022 et 2023. »**

Face à cette situation exceptionnelle, et dès janvier 2024, le conseil d'administration s'est fixé deux objectifs : celui d'une amélioration

significative de notre résultat dès 2024, et d'un équilibre en 2026. Ceci sous réserve, bien évidemment, de l'obtention des financements qui nous sont dus dans notre secteur médico-social et sanitaire – en particulier pour les mesures salariales que l'État a mises en place, mais qu'il n'a financées que partiellement.

Ce retour à meilleure fortune implique une stratégie, initiée avec la Direction générale, centrée sur trois axes principaux :

1. Innover pour diversifier nos sources de revenus. C'est tout le sens de la nouvelle dynamique impulsée dans nos délégations. Il s'agit de faire preuve d'imagination et d'inventivité pour marier utilité sociale et services aux personnes d'une part, génération de nouvelles ressources d'autre part. Une multitude de nouvelles activités est en train de voir le jour. Et cette nouvelle dynamique commence à porter ses fruits puisque nos délégations dégagent 1 M€ de recettes supplémentaires en 2023. Soyez-en tous chaleureusement remerciés et poursuivons, amplifions cet élan ! Nous développons par ailleurs nos financements européens avec des compétences dédiées sur cette thématique, nous nous dotons d'outils spécifiques pour mieux cibler la recherche de nouveaux donateurs, nous poursuivons également le développement des legs et du mécénat au profit de notre Mouvement. Et nous étudions enfin des mesures de valorisation de notre patrimoine immobilier, notamment de notre siècle.
2. Rationnaliser nos dépenses, en particulier dans notre secteur médico-social et sanitaire, et dans nos entreprises adaptées. Face à des pouvoirs publics qui ne nous financent pas à hauteur des besoins – de nombreuses associations du secteur social et médico-social connaissent de graves difficultés économiques actuellement –, il nous faut d'abord et avant tout compter sur nous-mêmes. Et nous disposons pour ce faire de nombreuses cartes, au premier rang desquelles notre implantation territoriale qui est un atout considérable pour notre action de plaidoyer bien évidemment, mais également pour renforcer

les mutualisations et synergies locales génératrices d'économies. Nous devons, plus encore qu'actuellement, rechercher systématiquement l'efficacité dans notre gestion, sans compromettre la qualité de nos prestations au service des personnes. Nous initiions par exemple des regroupements de locaux pour nos entreprises adaptées ou nos services médico-sociaux, lorsque cette opportunité est possible, avec pour objectif de mieux valoriser notre vaste patrimoine immobilier, voire d'en tirer des revenus. Nous étudions toutes les opportunités d'économies, nous limitons nos investissements aux stratégiques.

3. Accroître enfin notre présence et notre engagement sociétal. Il nous faut rallier autour de notre projet, faire valoir son utilité sociale. Pour ainsi communiquer clairement sur nos objectifs et sur nos défis économiques, de façon à mobiliser des soutiens accrus et à obtenir les financements nécessaires. Cela passe par deux actions majeures :
  - exercer sans relâche une pression résolue sur les pouvoirs publics, en lien avec nos partenaires du secteur social et médico-social, pour que soient financées à leur juste coût les mesures de revalorisations salariales décidées par l'État. C'est un impératif.
  - développer notre notoriété, notamment par le déploiement d'actions marketing cohérentes avec notre stratégie de développement de ressources et de croissance, et par un meilleur ciblage de nos donateurs.

Ces différentes actions sont déjà en cours. Elles porteront leurs fruits dès 2024 mais plus encore en 2025, et nous permettront de retrouver une trésorerie plus en adéquation avec les références usuelles de notre secteur. Les crises sont parfois des révélateurs. La puissance publique ne parvient plus à financer son modèle social ni les conséquences des crises géopolitiques et sanitaires, et nombre d'associations sont aujourd'hui au pied du mur. Les défis sont redoutables, mais nous avons l'habitude des défis ! Nous saurons les relever et là encore réussir l'impossible !

Ensemble, avec détermination et créativité, nous pouvons, nous devons redresser la barre et tracer une voie vers un avenir plus serein. Cette période, aussi préoccupante soit-elle, peut être le catalyseur d'un renouveau, d'une transformation positive et durable. C'est l'occasion de faire évoluer notre modèle économique vers plus d'initiatives et plus d'efficacité avec, au fond, un seul objectif : être au service des personnes que nous accueillons et défendons, être la voix de ceux qui sont privés de leurs droits les plus élémentaires, proposer et construire une société ouverte à tous, une société " inclusiverselle ". Et refonder notre modèle social pour qu'il permette à toutes les personnes vulnérables et leurs proches de trouver des réponses dignes à leur besoin d'accompagnement.

**« Merci, très chaleureusement, pour votre mobilisation constante et sans faille pour bâtir une société plus humaine et plus respectueuse, pour contribuer au bien commun, surtout en cette période de grande incertitude. »**

C'est notre raison d'être, c'est notre combat à tous, notre combat de tous les jours ! Il passe aujourd'hui par la nécessité de retrouver une assise économique et financière solide, pour offrir plus de solutions au plus grand nombre. Il passe aussi, et peut-être surtout, par cette attention constante aux autres, que je sais vôtre, pour ne laisser personne au bord du chemin, fût-ce en cette période de disette économique.

Les personnes en situation de handicap ont besoin de vous, de votre présence. Votre association a besoin de vous, de votre participation déterminée à cet effort

de redressement. Notre unité sera notre force, notre engagement fera notre réussite.

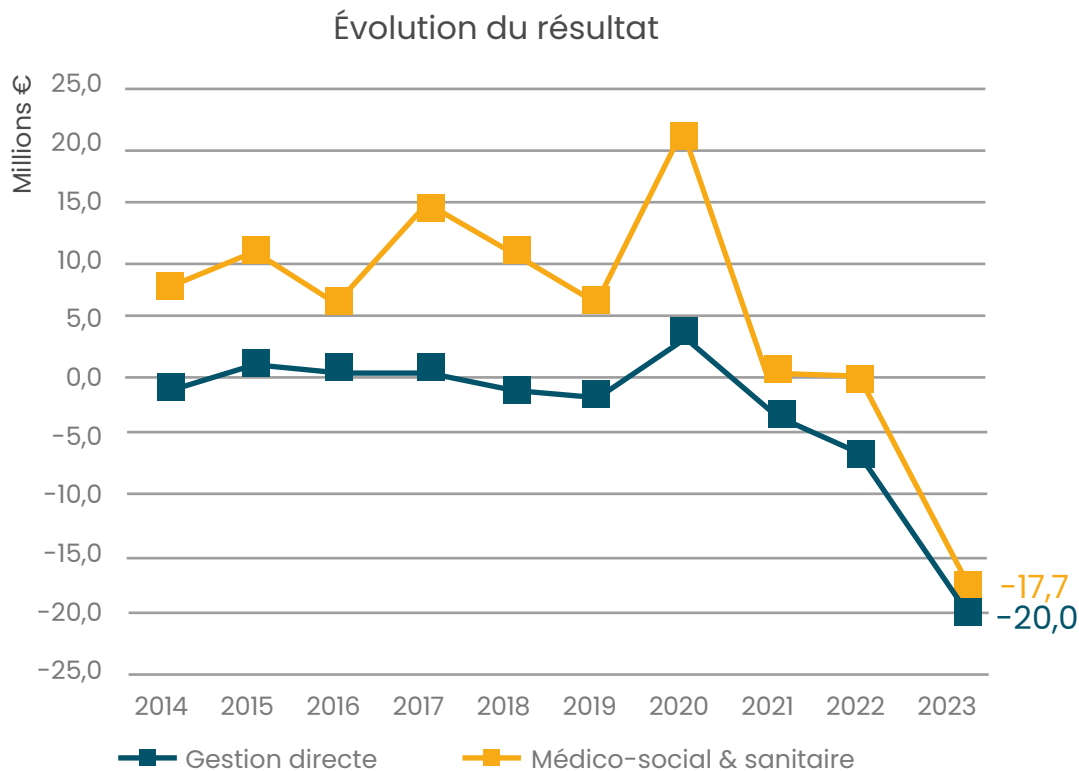
Merci, très chaleureusement, pour votre mobilisation constante et sans faille pour bâtir une société plus humaine et plus respectueuse, pour contribuer au bien commun, surtout en cette période de grande incertitude.

Merci à toutes et à tous !

## RAPPORT DE GESTION 2023

**Notre résultat 2023 est lourdement déficitaire, de -37,7 M€. Son ampleur et le fait qu'il concerne nos deux secteurs d'activité, médico-social et en gestion directe, est inédit.**

La dégradation de ces trois dernières années est réelle, comme l'illustrent (graphique + tableau) les éléments ci-dessous...



... et le tableau suivant :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Gestion directe de l'association</b>									
-945 501	1 076 824	547 218	471 090	-1 183 792	-1 537 192	3 717 886	-3 240 801	-6 575 128	-20 025 381
<b>Établissements médico-sociaux</b>									
7 817 104	10 912 797	6 211 249	14 748 052	10 916 570	6 707 206	21 315 352	731 632	- 32 248	-17 701 576
<b>Total (en euros)</b>									
6 871 603	11 989 621	6 758 466	15 219 142	9 732 778	5 170 014	25 033 239	-2 509 168	- 6 607 376	-37 726 957

ACTIF BILAN 2023 (en euros)		Exercice clos le 31.12.2023			31.12.22
		Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Frais d'établissement	3 012 425	2 843 534	168 891	282 066
	Frais de recherche et développement	857 880	683 303	174 577	244 422
	Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
	Logiciels, droits et autres valeurs similaires	16 432 925	11 822 409	4 610 516	4 950 490
	Autres	1 825 123	527 482	1 297 642	1 418 166
	Avances et acomptes	2 096 923	0	2 096 923	727 353
<b>Immobilisations corporelles</b>	Terrains	22 585 760	2 643 491	19 942 269	19 160 345
	Constructions	416 793 721	251 420 036	165 373 685	151 954 754
	Installations techniques, matériel et outillage	93 933 015	73 893 652	20 039 363	19 352 668
	Autres	148 029 482	109 387 932	38 641 549	36 806 976
	Immobilisations corporelles en cours	28 915 379	0	28 915 379	32 229 152
	Avances et acomptes	15 470 146	0	15 470 146	10 231 248
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>		10 664 783	0	10 664 783	10 663 058
<b>Immobilisations financières</b>	Titres immobilisés	348 112	6 000	342 112	341 437
	Prêts	216 469	0	216 469	197 941
	Autres	2 907 792	0	2 907 792	1 999 596
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>764 089 934</b>	<b>453 227 839</b>	<b>310 862 096</b>	<b>290 559 670</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>	Matières premières et autres approvisionnements	9 132 821	510 842	8 621 980	8 720 843
	En-cours de production (biens et services)	1 098 727	8 428	1 090 299	1 116 353
	Produits intermédiaires et finis	1 163 548	87 322	1 076 226	1 496 478
	Marchandises	271 589	0	271 589	296 041
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		1 944 127	0	1 944 127	2 114 825
<b>Créances</b>	Usagers, redevables et comptes rattachés	66 228 970	2 293 082	63 935 887	56 245 209
	Clients et comptes rattachés	31 993 549	1 272 112	30 721 437	31 958 172
	Créances reçues par legs ou donations	3 850 133	0	3 850 133	4 156 154
	Autres	56 035 199	375 491	55 659 708	45 042 244
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		83 358 911	653 817	82 705 094	93 553 706
<b>Disponibilités</b>		38 760 086	0	38 760 086	69 980 356
<b>Charges constatées d'avance</b>		3 817 619	0	3 817 619	3 611 629
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>297 655 281</b>	<b>5 201 095</b>	<b>292 454 186</b>	<b>318 292 010</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>		2 156 450		2 156 450	2 260 950
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 063 901 666</b>	<b>458 428 934</b>	<b>605 472 732</b>	<b>611 112 630</b>
<b>Engagements reçus (hors bilan)</b>	Legs nets à réaliser, acceptés par le conseil d'administration après la clôture de l'exercice			6 250 415	6 986 275
	Autres			15 754 461	16 728 669

**PASSIF BILAN 2023 (en euros)**

		31.12.2023	31.12.2022
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>	Fonds propres sans droit de reprise	21 554 688	21 556 213
	Fonds propres avec droit de reprise	367 526	367 526
	Écart de réévaluation	434 502	434 502
	Réserves		
	Réserves des activités médico-sociales	154 652 327	143 311 733
	Autres réserves	79 168 831	77 676 252
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux	-9 550 528	2 370 368
	Report à nouveau des établissements sanitaires	4 155 542	3 982 151
	Report à nouveau des activités en gestion directe	-84 324 717	-75 459 498
	Résultat de l'exercice		
	Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	-18 190 278	-2 282 145
	Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	-341 159	173 391
	Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	-20 025 381	-6 575 128
<b>Situation nette</b>		127 901 354	165 555 364
	Subventions d'investissement	28 136 242	26 883 299
	Provisions réglementées	25 716 724	24 238 146
<b>Total des fonds propres</b>		<b>181 754 320</b>	<b>216 676 810</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs et donations	13 764 520	14 082 074
	Fonds dédiés	116 916 095	109 032 145
<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		<b>130 680 615</b>	<b>123 114 219</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>26 277 934</b>	<b>23 939 347</b>
<b>DETTES</b>			
<b>Dettes financières</b>	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	79 083 190	75 240 995
	Découverts bancaires (à court terme)	7 279	4 454
	Emprunts et dettes financières divers	609 164	666 920
<b>Avances &amp; acomptes reçus</b>		<b>1 709 896</b>	<b>1 429 628</b>
<b>Dettes d'exploitation et diverses</b>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 049 545	38 495 492
	Dettes des legs ou donations	750 396	737 138
	Dettes fiscales et sociales	109 132 163	103 895 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 797 803	1 707 829
	Autres dettes	29 162 249	22 557 893
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>1 458 179</b>	<b>2 646 478</b>
<b>Total des dettes</b>		<b>266 759 863</b>	<b>247 382 254</b>
<b>Total du passif</b>		<b>605 472 732</b>	<b>611 112 630</b>
<b>Engagements donnés (hors bilan)</b>	Avals, cautions, garanties donnés	8 046 869	9 517 025
	Autres	38 139 330	35 198 975

# I. ANALYSE DU RÉSULTAT

Le déficit global de l'association en 2023 s'élève à 37 726 957 €, soit 3,6% des charges. L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements médico-sociaux et sanitaires, dont

le résultat est encadré par la puissance publique et peut revenir en partie aux organismes financeurs, et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'association assume le risque financier.

## Tableau des résultats par secteur d'activité

	Charges (€)	%	Produits (€)	%	Résultat (€)
<b>ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES</b>					
<b>CAMSP et CMPP</b>	24 555 122	2,4	26 859 309	2,7	2 304 187
<b>SESSD</b>	71 242 055	6,8	75 002 498	7,5	3 760 444
<b>IEM</b>	169 119 603	16,2	168 803 583	16,8	- 316 020
<b>Hébergement et vie sociale</b>	318 394 623	30,6	296 588 724	29,6	- 21 805 899
<b>Accompagnement médico-social</b>	84 580 233	8,1	88 312 090	8,8	3 731 857
<b>Aide et accompagnement à domicile</b>	18 122 201	1,7	13 659 757	1,4	- 4 462 444
<b>ESAT section sociale</b>	27 093 747	2,6	26 477 423	2,6	- 616 325
<b>SSR</b>	30 561 674	2,9	30 220 516	3,0	- 341 159
<b>SATVA</b>	483 618	0,0	527 401	0,1	43 784
<b>Total établissements médico-sociaux</b>	<b>744 152 876</b>	<b>71,5</b>	<b>726 451 301</b>	<b>72,4</b>	<b>- 17 701 576</b>
<b>ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE</b>					
<b>Entreprises adaptées</b>	147 469 723	14,2	144 342 041	14,4	- 3 127 681
<b>ESAT section commerciale</b>	33 387 124	3,2	32 137 082	3,2	- 1 250 042
<b>Total établissements en gestion directe</b>	<b>180 856 847</b>	<b>17,4</b>	<b>176 479 123</b>	<b>17,6</b>	<b>- 4 377 724</b>
<b>SECTEUR MOUVEMENT ET SERVICES CENTRAUX</b>					
<b>Délégations départementales</b>	34 818 807	3,3	35 831 639	3,6	1 012 832
<b>Services mandataires</b>	1 743 745	0,2	1 953 267	0,2	209 522
<b>APF Évasion et Ferme Léonie</b>	3 571 982	0,3	3 028 076	0,3	- 543 907
<b>APF Formation</b>	2 859 896	0,3	2 400 552	0,2	- 459 344
<b>TechLab</b>	1 113 767	0,1	921 341	0,1	- 192 426
<b>Service informatique</b>	11 723 190	1,1	11 578 159	1,2	- 145 031
<b>Siège national</b>	59 957 877	5,8	44 428 573	4,4	- 15 529 304
<b>Total secteur Mouvement et Services centraux</b>	<b>115 789 264</b>	<b>11,1</b>	<b>100 141 607</b>	<b>10,0</b>	<b>- 15 647 657</b>
<b>Total gestion directe</b>	<b>296 646 111</b>	<b>28,5</b>	<b>276 620 730</b>	<b>27,6</b>	<b>- 20 025 381</b>
<b>Total général</b>	<b>1 040 798 987</b>	<b>100,0</b>	<b>1 003 072 031</b>	<b>100,0</b>	<b>- 37 726 957</b>
<b>Pour mémoire : total général 2022</b>	981 859 303	100,0	975 251 927	100,0	- 6 607 376
Variation 2023 / 2022 en €	58 939 684		27 820 104		- 31 119 581
Variation 2023 / 2022 en %	6,0		2,9		471,0

Charges et produits présentés avant élimination des flux internes. Le résultat présenté est le résultat effectif (cf note 17 de l'annexe aux comptes annuels).

## LE RÉSULTAT DE LA GESTION DIRECTE

C'est le résultat des activités qui ne sont pas dans le champ médico-social ou sanitaire (réglementé par la puissance publique), et dont l'association assume directement le risque financier. Il est déficitaire de -20 025 381 € en 2023, et se décompose lui-même en :

- un déficit du secteur « mouvement & services centraux » de -8 647 657 €, qui correspond au résultat de nos activités de plaidoyer, d'aide humaine hors champ médico-social, de nos offres de loisirs, de formation et d'innovation technologique au bénéfice des personnes en situation de handicap (délégations, services mandataires, APF Évasion, APF Formation, TechLab), ainsi qu'aux activités support (service informatique et siège national) ;
- un déficit des établissements de travail adapté et protégé de -4 377 724 € ;
- une provision de 7 000 000 € pour couvrir le risque de versement, au titre des années antérieures, des droits à congés acquis par les salariés de l'ensemble de l'association (secteur médico-social compris) pendant les arrêts maladie – ceci à la suite de la mise en conformité du droit français avec celui de l'Union européenne.

**Globalement, dans ces deux secteurs « mouvement & services centraux » et « établissements de travail adapté », qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges augmentent de +1,4%, malgré l'inflation, mais les produits sont en repli de -0,8 %.**

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

### **Le secteur du « mouvement & services centraux »**

Le résultat du secteur du « mouvement » améliore son résultat, mais reste en déficit élevé. Celui-ci passe de -10,3 M€ en 2022 à -8,6 M€ en 2023 (hors provision exceptionnelle de 7 M€ pour les congés payés acquis pendant les arrêts maladie). Et ce, malgré le congrès de l'association, qui n'a lieu que tous les trois ans et dont le coût net en 2023 alourdit le déficit de 1,0 M€. Le déficit de 8,6 M€ représente 7,5 % des charges de ce secteur. L'amélioration du résultat provient d'une meilleure performance de la collecte de dons et legs, mais aussi du développement d'activités génératrices de ressources supplémentaires.

- **Les délégations** dégagent un excédent de 1,0 M€ (versus un déficit de -6,6 M€ en 2022). Nos délégations, qui portent nos activités de plaidoyer et

de lien social, bénéficient désormais d'une dotation nationale qui couvre leurs besoins essentiels et leur permet de se consacrer pleinement au développement d'activités nouvelles, en lien avec nos missions sociales, et génératrices de revenus. C'est ce qui explique la variation du résultat, les deux années n'étant pas comparables. Cette nouvelle dynamique commence à porter ses fruits, les revenus d'activité et subventions progressent (+1,7 M€) de même que les dons (+0,5 M€).

- **Les services mandataires** sont en excédent de 0,2 M€, et voient leur activité progresser de +14%.

- **APF Évasion**, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura sont déficitaires de -0,5 M€ (versus -0,4 M€ en 2022). De nombreux séjours ont dû, cette année encore, être annulés faute d'accompagnateurs ou de personnel médical.

- **APF Formation**, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, est en déficit de -0,5 M€ en 2023 (versus -0,2 M€ en 2022). La hausse de l'activité de +5% est insuffisante pour couvrir la progression des coûts, qui vont être revus à la baisse en 2024.

- **TechLab**, notre service chargé de diffuser les nouvelles technologies pour les personnes en situation de handicap, améliore légèrement son résultat (-0,2 M€ en 2023 versus -0,3 M€ en 2022).

- **Le CSN** est en déficit de -0,1 M€, dans un contexte de forte évolution de nos systèmes d'information.

- **Le siège national est** en déficit de -8,5 M€ (hors provision exceptionnelle de 7 M€ pour les congés payés acquis pendant les arrêts maladie), qui provient de la dotation versée aux délégations (8,8 M€). L'activité usuelle du siège dégage, quant à elle, un excédent de 0,3 M€, malgré le coût de notre congrès triennal de 1 M€ (versus un déficit de -2,8 M€ en 2022) : malgré l'impact de l'inflation, qui demeure toutefois limité au siège, celui-ci parvient à maîtriser ses coûts dans un contexte de progression des ressources (revenus des placements, legs notamment).

### **Les établissements de travail adapté et protégé**

Le secteur des établissements en gestion directe correspond aux structures de travail adapté et protégé (excepté les activités médico-sociales des

ESAT). Celui-ci dégage un fort déficit de -4,4 M€ (3,7% du CA), alors qu'il était en excédent de 3,7 M€ en 2022, et régulièrement excédentaire les années précédentes. C'est ce retournement qui explique l'aggravation substantielle du résultat de notre secteur en gestion directe.

- **Les entreprises adaptées** affichent un déficit de -3,1 M€ en 2023 (versus un excédent de 2,9 M€ en 2022). Le chiffre d'affaires a fortement diminué (-13 M€, soit -11%), mais il s'agissait pour l'essentiel d'un CA sous-traité ou nécessitant un recours à l'intérim. L'activité réalisée en interne par nos salariés ne diminue que de -1 M€, mais nos EA ont dû faire face à une hausse de leur masse salariale (3,7 M€ nets, après prise en compte des aides au poste), notamment du fait des revalorisations salariales de la convention collective consécutives à l'inflation. Elles ont subi aussi un renchérissement de leurs autres coûts de fonctionnement dû à l'inflation, estimée à 1,3 M€.

- **Les ESAT** (gestion commerciale) sont déficitaires de -1,3 M€ en 2023 (excédent de 0,8 M€ en 2022, mais déficit de -0,4 M€ hors produit exceptionnel). L'activité est restée stable mais la hausse des rémunérations liée au Smic pénalise fortement le résultat.

## LE RÉSULTAT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

La réglementation en vigueur amène à distinguer deux cas :

- **Les établissements et services médico-sociaux** sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui conservent contractuellement, le plus souvent, la libre disposition de leur résultat. Ce mode de financement se développe pour les structures sous compétence État. Il en est de même pour nos établissements sanitaires. Le résultat ainsi généré est déficitaire en 2023 de -9,3 M€.

- **Les autres établissements** et services médico-sociaux pour lesquels, sauf cas particulier, les résultats 2023 n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2024 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (ARS et conseils départementaux). Celles-ci tendent néanmoins à ne plus financer les déficits constatés. Le déficit ainsi généré en 2023 est de -8,4 M€.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation

spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements de soins médicaux et de réadaptation, les foyers et autres établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aide par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les produits et charges de ce secteur progressent fortement sous l'effet des mesures de revalorisations salariales accordées par le Ségur de la santé (avec un effet retard et partiel pour le champ du handicap). En 2023, nous avons repris deux établissements à d'autres associations, cédé deux services d'aide à domicile, créé quatre services et établissements, ce qui représente une augmentation de nos financements de 5 M€ (+0,3%). Nous avons aussi enregistré quelques augmentations de capacité dans nos structures. Le secteur médico-social et sanitaire dans son ensemble voit l'année se terminer par un très fort déficit de -17,7 M€ en 2023 versus un équilibre en 2022 (déficit de -32 k€). Cette baisse très forte de notre résultat médico-social et sanitaire résulte principalement de deux phénomènes :

- un impact inflation estimé à 13 M€, soit une progression d'environ +9% de nos coûts de fonctionnement hors personnel, dont 60% proviennent de l'énergie. Cet effet « inflation » est largement sous-financé par les pouvoirs publics puisque le taux d'évolution des crédits correspondants était limité à 4,20% pour les structures financées par les ARS ;
- un renchérissement de nos charges de personnels salariés de 16 M€, consécutif aux effets en année pleine des mesures de revalorisations salariales décidées par les pouvoirs publics, mais insuffisamment financées (Ségur de la santé, valeur du point). S'y sont ajoutés la revalorisation du Smic pour les salariés concernés et un recours accru à l'intérim pour faire face au manque de personnel.

Sans surprise, ce sont nos foyers (ouverts 24h/24) qui subissent fortement ce double phénomène – accentué dans quelques établissements. Nos services d'aide humaine à domicile connaissent une baisse d'activité et accroissent leur déficit. Les autres services à domicile, quant à eux, n'ont pas les mêmes contraintes de remplacement et génèrent un excédent. L'ensemble est lourdement déficitaire. Si les régulations d'effectifs post-Covid restent complexes face à une certaine désaffection des métiers du médico-social, les insuffisances de crédits alloués depuis deux ans interrogent sur les évolutions à venir du secteur.

## II. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

La trésorerie au 31 décembre 2023 diminue de -42 M€, dont la moitié est tout à fait ponctuelle puisqu'elle provient d'investissements déjà réalisés à la clôture de l'exercice sur notre trésorerie courante, pour lesquels les emprunts (de 20 M€) ont été souscrits début 2024. Elle s'élève à 121 M€ fin 2023 et est équivalente, à la clôture de l'exercice, à 42 jours de fonctionnement de l'association. La structure financière globale d'APF France handicap reste saine, mais se dégrade du fait de ce déficit conséquent en 2023.

Face à ces difficultés économiques inédites, nous mettons en œuvre un plan d'actions, adapté à nos différents secteurs, qui vise d'une part à rationaliser nos coûts, notamment pour nos établissements et services médico-sociaux, pour nos entreprises adaptées et pour certaines

de nos fonctions support et, d'autre part, à favoriser la croissance, par le développement d'activités nouvelles dans nos délégations (déjà initié en 2023 mais qu'il nous faut amplifier), et par certains repositionnements commerciaux dans notre secteur du travail adapté.

Sans détailler l'ensemble des mesures envisagées, certaines concernent un volet immobilier, avec un objectif de plus grande mutualisation et de meilleure valorisation de notre patrimoine. D'autres concernent un volet organisationnel avec une adaptation de l'organisation du fonctionnement de nos structures médico-sociales. D'autres enfin visent à développer notre notoriété, nos ressources privées et nos financements publics.

Elles porteront leurs fruits dès 2024 et plus encore en 2025.



### III. CHIFFRES CLÉS

Les fonds gérés par l'APF France handicap en 2023 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

Emplois			Autres charges
Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions, aux fonds dédiés et IS
899 millions €	7 millions €	41 millions €	32 millions €

Accueil, loisirs, défense des droits, information	34 millions €
Activités médico-sociales et de santé	670 millions €
Emploi	191 millions €
Formation	4 millions €

<b>Total des emplois : 946 millions €</b>			
<b>Total des charges 2023 : 978 millions €</b>			
Ressources			Autres produits
Fonds publics	Dons et legs	Produits d'activité et divers	Reprises sur provisions et sur fonds dédiés
741 millions €	29 millions €	148 millions €	21 millions €
<b>Total des ressources : 918 millions €</b>			
<b>Total des produits 2023 : 939 millions €</b>			

## IV. CONTRÔLE DES COMPTES ET PUBLICATION

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD CREATIS, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et Sports, ...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur. En 2001, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), rattachée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, a effectué un contrôle approfondi au sein de l'association. Les conclusions de son rapport précisent que « *l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive* ». APF France handicap applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

L'association dispose, dans chaque région, de responsables administratifs et financiers qui supervisent les comptes de l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, APF France handicap est membre depuis 1988 du Comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « Comité de la charte du don en confiance »).

APF France handicap accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés,
- transparence financière sur l'utilisation des ressources,
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique,
- rigueur dans les relations avec les prestataires de services,
- chaque année, les contrôleurs du Comité de la charte établissent un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 522 structures comptables de l'association ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes.

Nos comptes annuels<sup>1</sup>, publiés à la direction des Journaux officiels, sont diffusés aux responsables de nos structures, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activité de l'association et la revue adressée aux donateurs : **ENSEMBLE**.



<sup>1</sup> Vous pouvez vous procurer ce document sur notre site internet [www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org).

## EN BREF

# L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP

**APF France handicap est une association, reconnue d'utilité publique, qui réunit des personnes en situation de handicap, leurs familles et des personnes valides.**

### **APF France handicap, risquer l'impossible**

Pionnière dans le champ du handicap, l'association a été créée en 1933 par quatre jeunes atteints de poliomyélite confrontés à une société dans laquelle rien n'était prévu, ni adapté pour eux. Révoltés par cette exclusion et désirant rompre l'isolement des personnes en situation de handicap, ils ont créé leurs propres solutions et services, incitant les personnes handicapées à faire de même, à « *risquer l'impossible* » selon la devise d'un des jeunes fondateurs, André Trannoy.

### **Une association mobilisée depuis 90 ans**

APF France handicap est engagée, depuis 90 ans, dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. L'association se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes, et les accompagne au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...). Chaque année, l'association APF France handicap accompagne ou accueille 50 000 personnes dans plus de 500 structures\* (délégations, services

et établissements sociaux et médico-sociaux et entreprises adaptées), partout en France. Elle siège également dans de nombreuses instances internationales (ONU, UE), nationales (Conseil national consultatif des personnes handicapées, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Haute Autorité de santé...) et départementales (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, maisons départementales des personnes handicapées...).

### **Une gouvernance participative\*\***

Le credo d'APF France handicap est la gouvernance démocratique et participative. Elle est fondée sur la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles, par elles-mêmes. Tous les trois ans, les adhérents de l'association élisent les membres du conseil d'administration et tous les quatre ans, les membres des conseils départementaux et de régions. Ils se réunissent chaque année en assemblée générale, pour voter des motions et définir les orientations stratégiques de notre association.

Des assemblées départementales réunissent, annuellement, les adhérents d'un même département. Ces assemblées permettent d'échanger sur les préoccupations des personnes en situation de handicap et des familles, de définir les priorités à l'échelle départementale et d'informer les adhérents sur la vie associative.

Deux commissions nationales viennent enrichir les réflexions et orientations du conseil d'administration sur deux thématiques : la politique de la jeunesse et la politique de la famille.

APF France handicap peut également s'appuyer sur un solide réseau de 12 500 bénévoles mobilisés dans ses délégations et lors des séjours organisés par APF Evasion. Ils sont à l'œuvre pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.



\* Cf « Activités et chiffres clés » page 68

\*\* Cf « Gouvernance et instances » page 66

## S'ENGAGER

# AU QUOTIDIEN POUR TOUTES ET TOUS



**Représenter les personnes** en situation de handicap et leurs proches ;

**Défendre et promouvoir** leurs droits via des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne, des actions de groupe, etc. ;

**Sensibiliser l'opinion publique** et les décideurs à la question du handicap ;

**Soutenir les personnes** en situation de handicap et leurs proches ;

**Promouvoir l'emploi et l'intégration professionnelle** des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et adapté ;

**Accompagner les enfants et les jeunes** dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;

**Dispenser des réponses sociales**, des soins à domicile ou en établissement et des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;

**Proposer des solutions d'hébergement**, médicalisé ou non, aux adultes ;

**Accompagner les familles** dans le dépistage précoce du handicap ;

**Créer du lien social** ;

**Organiser des séjours** de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;

**Apporter un soutien juridique** spécialisé ;

**Apporter une information fiable** aux personnes et à leur famille.

## PROJET ASSOCIATIF

Intitulé " Droit devant, droits d'avenir " (2024-2028), le nouveau projet associatif d'APF France handicap a été co-construit pendant un an au travers d'une grande démarche participative, qui a croisé les regards des différents acteurs de l'association. Il a été adopté par les adhérents lors de l'assemblée générale 2023.

Il a pour cap un nouveau modèle de société inclusif et respectueux des droits humains et repose sur trois ambitions fortes :

- 1. Défendre et mettre en œuvre les libertés et les droits fondamentaux** : une ambition tournée vers les personnes et leurs familles.
- 2. Agir pour une société juste, solidaire et durable** : une ambition de transformation de la société.
- 3. Réinventer APF France handicap**, une ambition pour notre association.



## GOVERNANCE ET INSTANCES

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Constituée des adhérents de l'association, l'assemblée générale porte les orientations définies par les statuts et le projet associatif et suit leur mise en œuvre.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (voir ci-contre)

### LES COMMISSIONS NATIONALES

#### La commission nationale « politique de la jeunesse » (CNPJ)

Elle est composée de jeunes adultes en situation de handicap qui font remonter les problématiques des adolescents et jeunes adultes auprès du conseil d'administration et des acteurs de l'association.

#### La commission nationale « politique de la famille » (CNPJF)

Elle apporte une information et un soutien continu aux familles et aux proches concernés par le handicap.

Elle réunit trois groupes nationaux :

- Parents d'enfants en situation de handicap
- Parents en situation de handicap
- Proches

### LES CONSEILS APF FRANCE HANDICAP DE DÉPARTEMENT (CAPFD) ET DE RÉGION (CAPFR)

Ils sont les garants de la mise en œuvre locale des orientations associatives et politiques nationales d'APF France handicap et de la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

### LES GROUPES INITIATIVES NATIONAUX

Les groupes initiatives sont des espaces d'échanges, de concertation, de réflexions, d'information et d'actions sur des thèmes mobilisant notre réseau sur diverses thématiques :

- Sclérose en plaques (SEP)
- Difficulté d'élocution (DEC)
- Cordée
- Île aux Projets
- Prison

### LES RÉSEAUX THÉMATIQUES

Dans une volonté d'animation de son réseau associatif, en lien avec les régions et impliquant les expertises militantes et professionnelles, les cinq réseaux thématiques ont déjà été créés :

- Accessibilité
- Santé
- Europe et international
- Compensation
- Emploi

Des groupes de travail ponctuels sont aussi constitués en fonction des sujets d'actualité.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**24 administrateurs élus par les adhérents, 18 vivant avec un handicap moteur et 6 parmi les autres membres de l'association, dont au moins 2 membres des familles de personnes en situation de handicap.**

Les administrateurs sont élus tous

les quatre ans par les adhérents de notre association. Ce sont ensuite les administrateurs qui élisent les membres du bureau et notamment la présidence.

La dernière élection du bureau s'est déroulée en octobre 2023, lors du conseil d'administration de l'association. En lien avec la
















direction générale, le conseil d'administration prend les décisions permettant aux acteurs de l'association de mener à bien ses actions de défense des droits des personnes et de gestion des délégations, établissements et services médico-sociaux et entreprises adaptées.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (JUSQU'EN OCTOBRE 2023)

### Le bureau






<b>Présidente</b>	<b>Vice-présidente</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Vice-président</b>
			
<b>Pascale Ribes</b>	<b>Isabel da Costa</b>	<b>Hervé Delacroix</b>	<b>Serge Mabally</b>
<b>Trésorier</b>	<b>Trésorière adjointe</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Secrétaire adjointe</b>
			
<b>Jean-Manuel Hergas</b>	<b>Noëlle Mary-Llopis</b>	<b>Kareen Darnaud</b>	<b>Fiammetta Basuyau-Bruneau</b>

### Les administrateurs
















			
<b>Christine Beauverger</b>	<b>Meriem Boumerdas</b>	<b>Loïc Brissaud</b>	<b>Catherine Verneau</b>
			
<b>Thibaud Bry</b>	<b>Jean-Marie Coll</b>	<b>Marie-Claude Garcia</b>	<b>Philippe Jeanneton</b>
			
<b>Marion Legac-Padox</b>	<b>Fabienne Levasseur</b>	<b>Alain Peutot</b>	<b>Jean-Luc Pons</b>
			
<b>Laurent Quaranta</b>	<b>Alain Rochon</b>	<b>Hélène Vallantin-Dulac</b>	

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (DEPUIS OCTOBRE 2023)

### Le bureau

<b>Présidente</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Vice-présidente</b>
			
<b>Pascale Ribes</b>	<b>Laurent Quaranta</b>	<b>Philippe Jeanneton</b>	<b>Hélène Vallantin-Dulac</b>
<b>Trésorier</b>	<b>Trésorière adjointe</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Secrétaire adjointe</b>
			
<b>Alain Rochon</b>	<b>Catherine Verneau</b>	<b>Meriem Boumerdas</b>	<b>Sylvie Crelier</b>

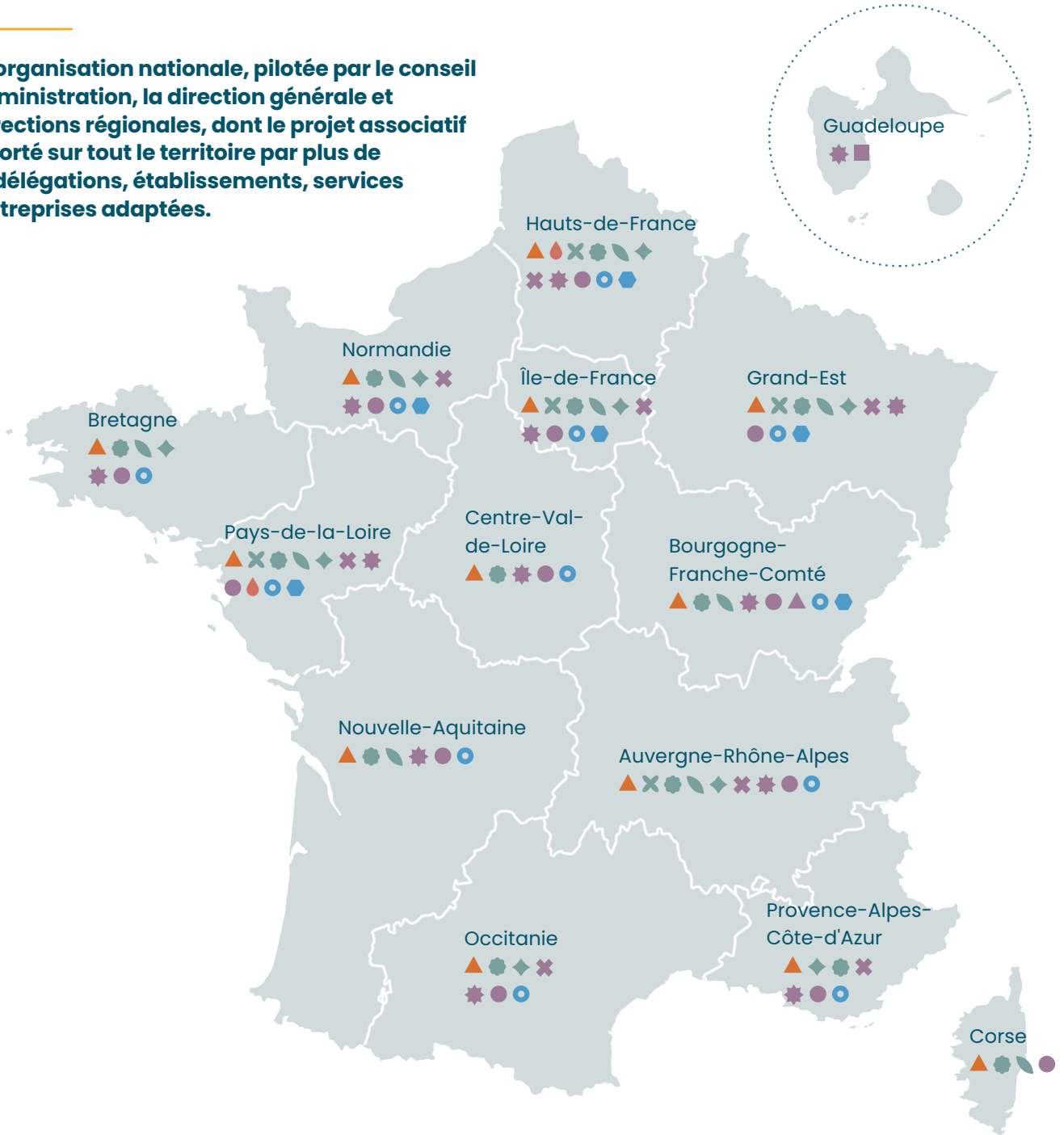
### Les administrateurs

			
<b>Christine Beauverger</b>	<b>Loïc Brissaud</b>	<b>Thibaud Bry</b>	<b>Isabel da Costa</b>
			
<b>Aurélien Dollat</b>	<b>Mylan Douthe</b>	<b>Noëlle Mary-Llopis</b>	<b>Leslie Gaspard</b>
			
<b>Diane Affoué Goli</b>	<b>Marion Legac-Padox</b>	<b>Fabienne Levasseur</b>	<b>Caroline Lhomme</b>
			
<b>Serge Mabally</b>	<b>Jean-Pierre Mary</b>	<b>Stéphanie Persoz</b>	

## APF FRANCE HANDICAP EN BREF

# ACTIVITÉS ET CHIFFRES CLÉS

Une organisation nationale, pilotée par le conseil d'administration, la direction générale et 12 directions régionales, dont le projet associatif est porté sur tout le territoire par plus de 550 délégations, établissements, services et entreprises adaptées.



▲ Délégation APF France handicap

🔴 SSR (tous publics)

**Structures enfants-adolescents**

- ✕ CAMSP
- 🌿 SESSAD
- 🌿 IEM
- 📌 EEAP

**Structures Adultes**

- ✕ Accueil de jour
- ★ SAVS, SAMSAH, SAAD, SSIAD, SPASAD
- Habitats inclusifs, foyers, FAM-MAS
- CRICAT
- ▲ EHPAD

**Structures APF Entreprises**

- 🔵 Entreprises adaptées
- 🔵 Ésat

## Chiffres clés

**18 000** adhérents dont **800** élus dans des conseils de département et de région

**15 000** salariés

**35 000** personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement

**12 500** bénévoles dont **6 500** réguliers

**140 000** donateurs dont **35 000** réguliers pour un total de **483 000** dons



**96** délégations sur **46** territoires

### Faire Face

**faireface**  
MIEUX VIVRE LE HANDICAP

faire-face.fr

Un magazine bimestriel et un site d'information pour mieux vivre le handicap au quotidien

**7 000** abonnés (magazine)

### APF Evasion

 apf-evasion.org

Des séjours pour jeunes et adultes, en France et à l'étranger

**87** séjours de vacances

**652** vacanciers et **677** accompagnateurs

### APF Formation formation.apf.asso.fr

La formation et le conseil au service des acteurs des secteurs médico-social et associatif

**6 859** stagiaires

**645** sessions de formation

### Mand'APF France handicap

**48** départements agréés

Mand'APF France handicap pour

**488** particuliers employeurs en situation de handicap

## 483 structures d'accompagnement

### 138 structures pour enfants et adolescents

**26** centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

**67** services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)

**33** instituts d'éducation motrice (IEM) et instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle (IEM-FP)

**12** établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

### 3 structures de soins médicaux et de réadaptation (SSR)

### 287 structures pour adultes

**9** solutions d'habitat alternatif (APEA, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences)

**49** foyers d'accueil médicalisé (FAM)

**46** foyers

**19** maisons d'accueil spécialisé (MAS)

**13** services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

**54** services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

**76** services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

**3** services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

**6** services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

**1** EHPAD

**1** centre de ressources, d'informations et de conseils sur les aides techniques (CRICAT)

**11** accueils de jour (AJ)

### 54 structures APF Entreprises

**27** entreprises adaptées (EA)

**27** établissements et services d'aide par le travail (Ésat)

---

# 90 ANS À RISQUER L'IMPOSSIBLE

---

**90 ans à risquer l'impossible, c'est le fil rouge de l'action d'APF France handicap : défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles, se battre contre les préjugés et les discriminations dont elles sont victimes, et les accompagner, au quotidien, dans tous les domaines de la vie, partout en France. Si résumer 90 ans de vie en quelques pages est un exercice difficile, s'attarder sur des moments emblématiques de l'association est révélateur du chemin parcouru pour innover sans relâche et continuer à bâtir une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains.**





## 1 26 avril 1933 Création de l'association

Elle porte alors le nom Association des Paralysés et Rhumatisants. Quatre « mousquetaires » en sont à l'origine : André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot. Leurs ambitions ? Créer un lien amical entre des personnes en situation de handicap isolées ; mais aussi imaginer et promouvoir des solutions concernant leurs soins, l'enseignement scolaire et, déjà, la formation professionnelle. C'est également la naissance de *Faire Face*, un journal d'information pour les adhérents de l'association. Dans les années 2000, il deviendra un média d'information à destination des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

## 2 1936 Premiers séjours de vacances

Des activités sont mises en place pour permettre aux personnes en situation de handicap de sortir de leur isolement. Ce sont les prémices du service vacances de l'association devenu APF Evasion dans les années 2000.

## 3 1942 Ouverture du premier établissement de scolarisation et formation professionnelle

C'est en Savoie, à Aix-les-Bains, qu'ouvre le premier centre proposant à la fois de la rééducation fonctionnelle et de la scolarisation "normale" dont Clotilde Lamborot sera la première directrice.

## 1945 Reconnaissance d'utilité publique

L'association devient l'Association des Paralysés de France, et est reconnue d'utilité publique par un décret signé du général De Gaulle. Elle compte alors 14 000 membres actifs et sympathisants, dix délégations sur 30 départements et plus de 2 500 adhérents.

## 1949 Journée nationale de sensibilisation et de collecte

Le 5 juin, l'association obtient une autorisation : celle d'organiser une journée annuelle nationale afin de faire appel à la générosité du grand public et de faire connaître le mouvement. L'idée émane alors de plusieurs personnes, parmi lesquelles Marie-Thérèse Véreau, qui a longtemps dirigé l'atelier puis la délégation de Dijon.



## 1961 Première manifestation

Le 2 décembre, dans les rues de Paris, 2 500 personnes manifestent pour faire entendre leurs droits. La presse et l'opinion soutiennent le mouvement et adhèrent aux revendications légitimes scandées par des milliers de voix. C'est la première manifestation d'une longue liste. La même année, la création de l'Allocation d'éducation spécialisée pour enfant handicapé marque une première grande victoire.

## 1975 Première victoire législative

La loi d'orientation « en faveur de l'intégration des personnes handicapées » est votée à l'unanimité par le Parlement le 30 juin 1975. Cela permet notamment de donner un poids légal à l'obligation nationale supérieure de solidarité et de multiplier les structures d'accueil, d'éducation, de "rééducation"

et d'hébergement. Une victoire de plus, mais seulement une étape dans le processus de la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Puisque le combat continue encore aujourd'hui.

## 4 1982 Victoire dans les transports

5 000 personnes en situation de handicap défilent dans les rues de Paris pour dénoncer le manque d'accès aux transports. Elles obtiennent gain de cause avec la gratuité du voyage de l'accompagnant sur les trains SNCF.

## 5 1992 25 000 personnes dans Paris !

Nouveau coup de force de l'association qui parvient, le 14 avril 1992, à mobiliser 25 000 personnes handicapées et leurs familles, dans les rues de Paris. Leurs revendications ? Des ressources décentes et la juste compensation des coûts

occasionnés par le handicap. C'est une grande première en France car sous la pression des personnes handicapées, une nouvelle revendication émerge : le droit à compensation.

## 1997 Adoption de la Charte de l'association

C'est au congrès de Deauville que la première Charte de l'association est adoptée. Son contenu déclare que « *l'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

## 6 1999 Mobilisés pour défendre le droit à compensation

22 000 personnes et leurs familles défilent de la place de la République à la place de la



Bastille pour une refonte totale du système de prise en charge des aides humaines et des aides techniques. Ces revendications aboutiront à la reconnaissance du droit à compensation qui se concrétisera au début des années 2000 par les dispositifs départementaux pour la vie autonome et dans la loi de 2005 avec la création de la prestation de compensation du handicap et les MDPH.

### 2008 Des ressources décentes avec Ni pauvre, ni soumis

Toujours plus fort : cette fois, ce sont 35 000 personnes qui marchent vers l'Élysée pour demander un revenu d'existence décent. Un combat victorieux puisque l'AAH augmente alors de 25 % sur cinq ans. Cette même année, APF Entreprises voit le jour et forme le premier réseau national du secteur adapté et protégé avec plus de 4 000 salariés et usagers dont 90 % en situation de handicap.

### 2015 Premier die-in à l'Élysée pour l'accessibilité

APF France handicap organise des mobilisations dont un die-in devant l'Élysée pour dénoncer l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui prévoit des délais plus longs et multiplie par deux le nombre des dérogations pour la mise en accessibilité du bâti et des transports. Le slogan : « Accessibilité en danger : l'État nous met à terre ! »

### 2018 Nouveau nom, nouveau projet associatif

L'association devient officiellement APF France handicap et se dote d'un nouveau projet, « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir », adopté au congrès de Montpellier.

### 7 2019 Caravane « En route pour nos droits »

La caravane de l'association

sillonne la France durant une semaine pour revendiquer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

### 2022 La déconjugalisation de l'AAH est actée !

Après plus de 20 ans de combats et une année de forte mobilisation des personnes concernées, des associations, dont APF France handicap et de la société civile, la déconjugalisation de l'AAH est adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. Un vote historique !

### 2023 APF France handicap a 90 ans

C'est l'occasion pour l'association de réaffirmer son identité et d'afficher ses ambitions. Elle adopte un nouveau projet associatif « Droit devant, droits d'avenir – Soyons le changement ! »

**Direction de la publication**

Direction communication APF France handicap  
Barbara Alfandari, Sophie Lasbleis et Evelyne Weymann

**Conception graphique, rédaction et mise en page**

In Médias Res

**Impression et diffusion**

3i Concept-Imprim'Vert

**Crédits photographiques**

Jérôme Déya, IStockphoto, Thibaut Derien, Est Républicain, DR,  
**APF France handicap**, tous droits réservés.

**Dépôt légal**

Juillet 2024

---

[www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)







[www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)

